
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Sixième séance – Lundi 24 juin 2002, à 20 h 30

Présidence de M. Alain Comte, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Jean-Louis Fazio, Jean-Marie Hainaut, François Henry, M^{me} Vanessa Ischi Kaplan, M. André Kaplun, M^{me} Virginie Keller Lopez, M. Bernard Lescaze, M^{me} Melissa Rebetz et M. Armand Schweingruber.*

Assistent à la séance: *M. André Hediger*, maire, *M. Christian Ferrazino*, vice-président, *MM. Pierre Muller, Alain Vaissade et Manuel Tornare*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 12 juin 2002, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour lundi 24 juin et mardi 25 juin 2002, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Motion de MM. Guy Jousson, Alain Dupraz, Alain-Georges Sandoz, Alain Comte, François Sottas, M^{mes} Hélène Ecuyer, Liliane Johner, Marie-France Spielmann, Eustacia Cortorreal et Monique Guignard: «Pour une relance immédiate de la construction de logements en ville de Genève» (M-271)¹.*Suite de la préconsultation*

M. Robert Pattaroni (DC). C'est un grand honneur pour moi d'ouvrir les feux à l'issue du repas pris lors de la pause qui, sans doute, a dû être des plus satisfaisants, puisque nombre de nos collègues n'ont pas eu le temps de le terminer. En ce qui concerne notre parti, en raison de la tendance à la frugalité qui nous caractérise, nous sommes en mesure d'être prêts au bon moment. (*Une partie des conseillers municipaux n'a pas encore regagné la salle du Grand Conseil.*)

Cela dit, en ce qui concerne la motion proprement dite, nous sommes très heureux de la voir arriver – vous transmettez à vos collègues du Parti du travail, Monsieur le président, puisqu'ils vont probablement venir d'ici une dizaine de minutes – et nous sommes d'autant plus heureux que d'autres partis, en particulier de l'Entente, avaient proposé la motion M-83, intitulée: «Sur la politique de production de logements de la Ville de Genève», qui a été renvoyée à la commission du logement lors de la séance du 26 juin 2000, qui demandait grosso modo la même chose. La commission du logement, dans son rapport M-83 A, a accepté cette motion à l'unanimité. Nous travaillons donc dans la continuité et nous sommes tout à fait d'accord d'appuyer la motion M-271.

¹ Motion, 457.

Maintenant, il y a deux aspects plus délicats dont j'aimerais parler, ce sont les amendements à la motion M-271 déposés lors de la séance précédente. En ce qui concerne l'amendement de M. Paillard, qui constitue une nouvelle invite de la motion et qui demande qu'on saisisse l'occasion de reprendre fondamentalement les statuts de la Fondation pour la construction d'habitations à loyers modérés, ou Fondation HLM, il est probable qu'il y a là une pertinence qui doit être reconnue. Comme mon collègue M. Guy Savary connaît beaucoup mieux que moi le sujet, il va en parler tout à l'heure, mais nous partons de l'idée qu'il est opportun de reprendre ces statuts.

Par voie de conséquence, s'il est opportun d'ajouter cette nouvelle invite de la motion M-271 à la suite de la précédente et d'étudier à fond ce que devrait faire aujourd'hui la Fondation HLM, il nous paraît alors prématuré de voter d'ores et déjà la dotation d'un montant de 20 millions de francs à cette fondation demandée par l'amendement socialiste, également déposé lors de la séance précédente. C'est le type de proposition déplacée, qui n'est pas du tout fondée, aujourd'hui, sur la détermination de besoins et qui, en outre, ne part pas de la détermination de qui doit faire quoi. On sait très bien qu'aujourd'hui, en ville de Genève, la question du logement n'est pas simple, puisque, même dans les rangs du Conseil municipal, on a parfois une majorité voulant du logement – ce soir, c'est le cas – et parfois une majorité voulant du logement partout, sauf où on veut construire.

Il faut rappeler que la ville de Genève est la ville la plus dense de Suisse. Je sais que l'histoire peut expliquer cela, mais cela ne change rien à l'effet de rejet qui régulièrement ressort lors des votations. Ce n'est pas parce que l'histoire montre qu'il y a des raisons pour lesquelles Genève est la ville la plus dense de Suisse que, aujourd'hui, les habitants, qui n'ont pas dans leurs gènes les centaines d'années qui ont fait la ville d'aujourd'hui, vont accepter n'importe quel crédit en faveur de la création de logements. Quand ils trouvent qu'il y a trop et qu'ils votent, ils votent non. Il faut donc être astucieux à ce propos et il est bon de reprendre le problème sereinement, sans commencer par voter de l'argent qui n'a pas été demandé aujourd'hui par quiconque. Par voie de conséquence, nous sommes d'accord avec la motion et avec l'amendement de M. Paillard, mais, en ce qui concerne l'amendement socialiste visant à octroyer 20 millions de francs à la Fondation HLM, c'est prématuré, donc nous le refusons.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Monsieur le président, compte tenu de l'heure à laquelle vous me donnez la parole, j'ai le sentiment d'être comme un fameux prophète qui prêchait dans le désert il y a 2000 ans de cela, vu la présence assez clairsemée des membres du Conseil municipal... (*Remarque.*) C'est sans comparaison fortuite.

Une voix. Ce sont les libéraux qui ne sont pas là...

M. Pierre Muller, conseiller administratif. En effet, le groupe libéral est absent. Pour compléter ce qu'a dit M. Ferrazino tout à l'heure, car il a omis de citer un projet qui est maintenant en route, je vous rappellerai la proposition PR-159 qui a passé devant le Conseil municipal et qui traitait de la création de logements sociaux sur une partie de l'ancienne parcelle des Services industriels à la Jonction, ce qui va nous permettre prochainement, une fois que la construction sera terminée, de mettre quelques logements sociaux à la disposition de la population. Je rappelle au Conseil municipal – je le fais souvent et je suis navré de répéter les mêmes choses – que 95% du parc immobilier de la Ville de Genève est à vocation sociale. Je crois que nous faisons déjà un bel effort dans ce sens et c'est bien que cela se fasse ainsi, puisque c'est véritablement le rôle d'une collectivité publique.

Je profite d'avoir la parole à propos de la Gérance immobilière municipale (GIM) pour vous dire que le Conseil municipal m'a octroyé 150 000 francs pour diligenter un audit sur la GIM. Le choix de la société qui fait l'audit a été établi et, dans le courant de l'automne, je viendrai vous présenter un rapport intermédiaire sur cet audit et probablement une nouvelle proposition pour aller un peu plus loin dans l'étude du parc immobilier de la Ville de Genève, de manière que vous soyez bien au clair sur ce qui se passe à la GIM.

J'ai une autre précision à apporter, qui va peut-être répondre aux interrogations soulevées par M^{me} Salerno lors de la séance précédente. Chaque mois, je reçois des statistiques de la GIM concernant les demandes d'appartements et, très curieusement – je crois même que c'est une envie de la population – actuellement, il s'agit principalement de demandes de logements de trois, quatre et cinq pièces. C'est véritablement la requête prépondérante qui est faite à la GIM. Alors, dans les plans futurs de construction d'immeubles à vocation d'habitations, il faudra intégrer cette demande pour des appartements de trois, quatre et cinq pièces.

A propos de l'amendement du Parti socialiste, c'est-à-dire des 20 millions de francs de dotation à la Fondation HLM, je n'ai pas tout à fait le même avis que mon collègue M. Ferrazino, à savoir de doter la Fondation HLM de la Ville de Genève de cette somme. Personnellement, je préférerais que la somme que vous allez probablement voter soit allouée directement à la Ville de Genève, de manière que nous puissions construire en propriété ces immeubles. La raison est que j'estime que le système d'aide personnalisée au loyer, tel que nous le pratiquons en Ville de Genève, est un excellent système, qui nous permet d'avoir un contrôle complet de la construction à la finition et, bien sûr, lors de la location de nos appartements.

Concernant le logement à Genève, je crois que le constat est connu, simplement, ce qui nous manque, et cela depuis quelques années, c'est la volonté politique des uns et des autres de construire des logements. Je crois qu'aujourd'hui, grâce à la motion M-271, nous sommes sur la même longueur d'onde, à savoir que nous reconnaissons tous qu'il y a un besoin urgent de construire des logements. Cette motion tombe donc à point nommé et je vous propose de la voter dans le sens que j'ai proposé.

M. François Harmann (L). En effet, le groupe libéral accueille favorablement la motion M-271, avec la petite parenthèse que celle-ci ressemble étrangement à la motion M-83 qui avait été déposée bien avant celle-ci et qu'il s'est passé deux ans pour arriver au constat qu'il fallait faire rapidement une étude pour implanter des logements en ville de Genève. Nous accueillons donc favorablement la motion M-271 et nous souhaitons que la commission qui sera chargée de l'étudier ne refasse pas le même travail qui a été fait préalablement pour la motion M-83.

Quant aux amendements, naturellement, nous nous prononcerons défavorablement.

M. Alain Fischer (R). Je prends la parole pour dire que tout à l'heure le magistrat M. Ferrazino a oublié d'énumérer le plan localisé de quartier (PLQ) à la rue Jean-Violette, dont on connaît l'aboutissement.

Cela dit, je pense que la motion M-271 est au moins clairvoyante sur un point – et je remercie le groupe du Parti du travail de l'avoir déposée – c'est que cela fait quand même depuis quelques années que certains milieux, de quelque bord que ce soit, demandent simplement à construire des logements. Or, aujourd'hui, depuis trois ans que je siège à la commission de l'aménagement et de l'environnement du Conseil municipal, hormis des abrogations, des diminutions de logements de 40 à 50%, je n'ai vaguement que deux idées de PLQ votés au sein de cette commission et du Conseil municipal.

Je pense, hélas, qu'une fois de plus la politique du Conseil administratif en matière de logement est arrivée trop tard. Messieurs les conseillers administratifs, je vous le rappelle, une politique du logement se fait sur cinq ou huit ans et non pas la veille pour le lendemain, étant donné les délais référendaires. Une fois de plus, nous voterons des PLQ que certains conseillers administratifs refuseront.

Nous sommes tout à fait d'accord que cette motion soit étudiée à la commission du logement en espérant voir des bâtiments se construire pour toutes les catégories de personnes. Quant aux 20 millions de francs figurant dans l'amendement

du Parti socialiste, comme l'a dit notre collègue Pattaroni, il nous semble aussi un peu prématuré de voter ce montant, car il faut d'abord savoir ce que la commission du logement fera avec la motion M-271.

M. Roberto Brogini (Ve). Nous nous félicitons de la motion M-271 lancée par l'Alliance de gauche (Parti du travail et Progressistes), car elle nous permet, au sein du Conseil municipal, de soulever la question du fonctionnement de la Fondation HLM dans sa structure actuelle.

Lors de la dernière législature, nous savons que nous avons enregistré dans cette fondation un certain nombre de démissions, un certain nombre d'absences de la part de certains représentants du Conseil municipal; nous avons eu un débat au sein du Conseil municipal sur la représentativité de celui-ci dans cette fondation, et nous, les Verts, avons insisté pour qu'il y ait une meilleure représentativité des différentes composantes du Conseil municipal. Il est évident que, dans sa structure actuelle, la Fondation HLM, qui a déjà été dotée il y a une vingtaine d'années de 5 millions de francs pour la construction de différents logements et qui gère depuis une dizaine d'années un parc immobilier comprenant un certain nombre d'habitants sur le territoire de la ville de Genève, a des moyens extrêmement limités et qui se trouvent être maintenant entièrement gérés par une gérance privée de la ville de Genève, où le contrôle est, à mon avis, pour le moins aléatoire.

Mesdames et Messieurs, il convient que nous révisions la structure de la Fondation HLM. Il convient, comme je l'ai entendu dire, que nous construisions du logement. La population du canton et de la ville de Genève s'accroît et de nouvelles structures doivent être mises en place. J'estime, en tant que membre de la Fondation HLM, qu'actuellement celle-ci ne peut pas répondre aux tâches qui lui sont imparties et aux besoins auxquels elle doit faire face. C'est pour cela que nous accepterons la motion M-271.

Maintenant, il n'est pas raisonnable de doter la Fondation HLM de 20 millions de francs sans savoir quelle sera son éventuelle structure future et c'est pour cela que nous vous demandons d'accepter la motion M-271 et de la renvoyer à la commission du logement pour examen.

M. Guy Savary (DC). A la suite d'une petite interruption après de nombreuses années durant lesquelles j'ai siégé à la Fondation HLM, j'ai à nouveau l'honneur de faire partie de celle-ci. D'ailleurs, c'est grâce aux Verts – il faut leur rendre hommage – qui ont voté à l'époque pour le Parti démocrate-chrétien afin qu'il y ait une meilleure représentativité au sein de cette fondation.

Motion: relance de la construction de logements

J'aimerais quand même amener un peu de baume aux propos sévères que j'ai entendus, car il me semble que les différents conseillers municipaux faisant partie de cette fondation font leur travail honnêtement. Je rappelle que presque tous les partis y sont représentés. Vous recevez régulièrement le rapport d'activité de cette fondation, donc vous savez comment celle-ci travaille et ce qui s'y fait.

Historiquement, je rappelle que la Fondation HLM n'est pas restée inactive. Il y a quelques années, elle avait sollicité des droits de superficie auprès de M^{me} Burnand, mais, malheureusement, cette demande souffrait d'un manque de matière et elle n'a pas pu aboutir, parce que, finalement, le Conseil administratif n'avait pas grand-chose à proposer à cette fondation.

Certes, il s'agit d'une petite fondation qui gère cinq immeubles, ce n'est pas immense, mais, au fil des années, j'ai pu constater, et j'y ai aussi contribué, qu'elle est surtout à cheval sur la rénovation de ces différents immeubles pour que le standing soit le meilleur possible avec des conditions qui, je le rappelle, sont très favorables aux bas revenus, puisque les loyers demandés correspondent à 15% du revenu.

Si le Conseil municipal veut entamer le dialogue avec cette fondation, quitte à vouloir la dynamiser, on peut toujours discuter, mais je ne pense pas qu'il faille pour cela constituer une commission ad hoc. Je pense que le renvoi de la motion à la commission du logement suffira largement et nous verrons si, par la suite, il faut doter cette fondation de 20 millions de francs supplémentaires. Contrairement à M. Broggin, je pense que, si la fondation avait 20 millions de francs de plus, elle serait tout à fait capable de gérer ce montant, soit en construisant un immeuble, soit en rénovant telle ou telle construction. Je crois qu'il ne faut pas minimiser la capacité intellectuelle de la Fondation HLM, pour laquelle nous avons fait du bon travail, et nous continuerons à le faire, même si le Conseil municipal devait la doter de 20 millions de francs de plus.

M^{me} Sandrine Salerno (S). Concernant le projet d'amendement de M. Paillard consistant à créer une commission ad hoc qui étudierait les statuts de la Fondation HLM afin de les adapter à la situation actuelle, il n'y a aucun problème pour le Parti socialiste. Comme je l'ai dit lors de la séance précédente, en préambule, lorsque j'ai présenté l'amendement du groupe socialiste, pour nous, c'est une nécessité que de renforcer les structures de décision et de contrôle de la Fondation HLM. Pour ce faire, je pense qu'un passage de cette motion dans une commission ad hoc serait la bonne solution. Pourquoi plutôt un passage dans une commission ad hoc qu'un passage à la commission du logement? Simplement parce que la commission du logement a déjà passablement d'objets à traiter et qu'une commission ad hoc nous permettra d'avancer rapidement sur cet objet.

Pour nous, comme pour une majorité de l'Alternative, c'est une priorité que de modifier la Fondation HLM et nous souhaitons le faire dans les meilleurs délais.

Maintenant, j'avoue que les réactions au sujet de la somme de 20 millions de francs me laissent un peu perplexe. A droite comme à gauche, j'entends un discours qui est grosso modo identique, à savoir qu'effectivement il y a un besoin de logements et qu'il y aurait aussi un besoin de logements sociaux. Alors, nous sommes tous d'accord pour dire cela, nous sommes tous d'accord pour dire qu'il faudrait une révision des statuts de la Fondation HLM, par contre, nous ne sommes pas d'accord de doter cette dernière. Il faudra qu'on m'explique quand on la dotera et comment on le fera. On ne va pas faire des passages en commission qui dureront des années pour voir quels seront les nouveaux statuts de la Fondation HLM et décider dix ans après du capital dont on va la doter.

Je le répète, pour nous c'est une priorité, je pense que cette priorité est partagée en tout cas par l'Alternative dans ce plénum et c'est pour cela que nous souhaitons qu'une commission ad hoc soit instituée, que cette dernière travaille dans les meilleurs délais et qu'à l'issue de ce travail il y ait une dotation importante, soit un capital de 20 millions de francs, pour la Fondation HLM. Je rappelle aussi, pour les personnes qui disent qu'effectivement il est difficile de construire du logement en ville et dans le canton, que cette fondation a aussi la capacité d'acheter et pas uniquement de construire sur des parcelles qui n'existeraient pas, notamment en acquérant des biens qui viendraient de la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève.

M. Jacques François (AdG/SI). Pour mon groupe, cette motion est extrêmement importante et les amendements qui lui sont greffés nous paraissent tout aussi importants. D'une part, nous pensons vraiment qu'il est indispensable de mettre en place une commission ad hoc qui pourra justement travailler sur une réforme importante de la Fondation HLM, réforme que nous pensons absolument nécessaire si nous voulons dynamiser la Fondation HLM et la rendre vraiment capable de réaliser les logements dont nous avons besoin. D'autre part, nous pensons qu'une dotation de la Fondation HLM est tout à fait nécessaire et nous remercions le Parti socialiste de l'amendement qu'il a proposé dans ce cadre-là. Il est vrai que, si nous n'avons pas de dotation et que chaque fois nous devons rechercher des fonds pour développer le logement, cela va être difficile.

Nous sommes donc pour la solution de doter la Fondation HLM d'une somme importante, mais après avoir réformé cette fondation, parce que, malgré ce qui a été dit, elle n'a pas tout à fait la capacité actuellement d'être un moteur pour la

construction. Il ne s'agit pas de critiquer ni l'honnêteté ni la capacité des gens, mais nous pensons que la réforme de cette Fondation HLM est nécessaire et que cela doit passer par la constitution d'une commission ad hoc. Bien entendu, c'est seulement après la réforme de cette fondation que les fonds pourraient être débloqués.

Les trois volets ci-après nous paraissent importants: un premier volet consistant dans la volonté du Conseil municipal de construire du logement; un deuxième volet concernant la mise en place d'une fondation qui tienne la route pour réaliser ces constructions et, évidemment, un troisième volet ayant trait à une dotation importante permettant de réaliser ces logements.

M. Pierre Reichenbach (L). Je ne voulais pas intervenir, mais je pense que c'est un cri du cœur que je vais pousser ce soir. Je pense que la commission ad hoc, dans sa sagesse, devrait faire un peu l'historique de la Fondation HLM et décrire la manière dont elle a pu survivre. Je vous rappelle que le Conseil administratif voulait dissoudre ladite fondation et que c'est le Conseil municipal qui a exigé, lors d'un vote mémorable du Conseil, à la suite d'un rapport de notre ancien collègue Jacques Dunant et sur la suggestion de Jean Broillet, que cette fondation continue d'exister et de se développer dans le cadre de la Ville de Genève.

Dès lors, nous avons constaté, quand nous avons pris en charge les bâtiments qui avaient été cédés par la Ville de Genève dans le cadre du contrat avec la Fondation HLM, que ceux-ci étaient dans un état de parfaite obsolescence! Les premiers rapports sur l'état de ces bâtiments ont confirmé que ceux-ci étaient dans un état tellement lamentable qu'on n'aurait pas voulu y mettre des poules dedans! Que s'est-il passé par la suite? Forts du dynamisme du président Zurkirch et de M. Broillet, nous avons cherché des fonds à l'extérieur de la Ville de Genève et nous avons commencé par construire un immeuble dans le cadre d'une coopérative, qui se trouve à la rue Montbrillant. Ensuite, nous avons aussi transformé les immeubles qui étaient laissés dans un état d'abandon tel qu'à la rue Guye, par exemple, où il pleuvait dans les appartements!

Seulement, on ne peut pas construire sans argent. Nous avons donc dû trouver des méthodes pour le moins étranges; par exemple, construire un étage de plus pour pouvoir faire bénéficier du financement global les autres travaux indispensables. D'autres bâtiments ont été rénovés; je vous rappelle qu'il y en a eu à la rue du Grand-Bureau, à la rue Caroline, où nous avons un contrat avec la Ville de Carouge, mais où la Ville de Genève était spoliée de ses droits par rapport à la chaufferie. Pendant que nous isolions les appartements et que nous les améliorions, la Ville de Carouge ne faisait rien et nous avons des disparités de chauffage

incroyables! Bref, la Fondation HLM avec ses moyens a réussi à mettre sur pied des logements dignes de ce nom et à apporter une certaine sécurité aux locataires avec des portes palières qu'on ne peut plus fracturer! J'ai vécu, comme membre de la Fondation HLM, cette période de travaux et de contacts avec les locataires. On peut aussi dire que la Fondation HLM a plus que fait son travail.

Maintenant, si la Ville de Genève veut doter la fondation de moyens supplémentaires, pourquoi pas? Mais il faudrait quand même faire un historique de celle-ci et ne pas fustiger ceux qui y ont travaillé. J'ai entendu parler d'une régie, eh bien, celle-ci est toujours là et elle fait parfaitement son travail. J'aimerais que les personnes qui ont ce soir des idées modernes, du moins rénovatrices, reconnaissent qu'il s'est tout de même fait un sacré boulot avant elles et qu'elles respectent les prestations qui ont été faites par les anciens. Il est bien que vous dotiez la Fondation HLM de moyens nouveaux, mais n'oubliez pas que celle-ci n'a jamais gaspillé quelque argent que ce soit, qu'elle l'a toujours mis au service de tous les locataires, dans des conditions parfois très difficiles.

M. Bernard Paillard (AdG/SI). Il s'agit ici d'un point important, puisque cela concerne notre politique de logement en matière sociale et il est vrai que depuis des dizaines d'années la Ville de Genève ne construit pas, c'est-à-dire que nous avons des besoins sur notre territoire auxquels nous ne répondons pas. C'est cela le fond du problème. Je relis le passage tiré de *Reflets conjoncturels de l'économie genevoise* que j'ai cité lors de la séance précédente et qui me semble dramatique: «A fin mars 2002, le nombre de logements en cours de construction passe sous la barre de 2000 unités et se fixe à 1995, atteignant ainsi le plus faible volume jamais enregistré depuis le début de l'observation statistique.»

Nous avons donc, d'une part, une crise du logement et, d'autre part, une baisse des moyens. Là, il s'agit vraiment d'avoir, je ne dirai pas une intervention keynésienne, mais un mode de faire qui s'en rapproche. Il s'agit d'assurer le rôle fondamental d'une collectivité publique, laquelle, quand il y a un dysfonctionnement du marché sur son territoire, doit se doter des moyens d'intervenir pour la satisfaction des besoins sociaux de la population. C'est vraiment un point fondamental.

Maintenant, concernant l'amendement socialiste visant à doter la Fondation HLM de 20 millions de francs, si on ne les vote pas, on constatera qu'effectivement il y a un déficit de logements en ville de Genève. On se dira: «Tiens, il faudrait peut-être faire quelque chose», et on ne fera rien! Si on considère que le constat fait par les organes officiels de ce canton est sérieux, mettons alors des moyens à disposition pour répondre à ce problème. C'est précisément dans notre rôle.

Motion: relance de la construction de logements

Sur la commission ad hoc, j'ai malheureusement pu comprendre qu'elle ne serait pas acceptée ce soir... (*Dénégation d'un conseiller municipal.*) Si, j'ai entendu certains groupes de l'Alternative le dire, et c'est regrettable. Peut-être qu'un miracle se produira, mais, si ce n'était pas le cas, je pense qu'on commettrait une erreur. Je demande à chacun de bien réfléchir à son vote, car la commission du logement a d'autres objets à étudier. Par ailleurs, si nous voulons donner un signe clair montrant que nous prenons en compte cet objectif de politique municipale en matière de logement et pas simplement que nous traitons le problème de manière technique, par-dessus la jambe, si nous voulons mobiliser un tant soit peu les énergies et les moyens qui se présentent autour de nous, alors la commission ad hoc s'imposera à chacun d'entre vous, j'en suis certain.

M. Damien Sidler (Ve). Les Verts se sont déjà exprimés maintes fois sur le problème du logement à Genève, tant au Grand Conseil qu'au Conseil municipal ou au travers de la presse régionale. Pour nous, il n'est pas question de revenir sur les plans de site en vigueur afin de tasser un peu plus la population du centre-ville. Nous ne sommes pas d'accord non plus avec l'idée de réaménager presque systématiquement les combles des immeubles en ville de Genève, comme le demande cette motion; cela nous semble une solution relativement loufoque.

Nous nous sommes toujours battus pour garantir une certaine convivialité et, surtout, une qualité de vie décente en ville. Cela demande aussi des espaces verts, des espaces pour pouvoir entreposer des choses au niveau de l'habitat et des habitants. Je vous rappelle que nous étions bien les seuls à décrier le projet de construction surdensifiée aux Charmilles au niveau de l'actuel secteur de l'Europe. On ne nous a pas écoutés et, l'automne passé, il a fallu racheter du vide à coups de millions de francs pour laisser respirer les enfants du quartier.

Au niveau cantonal, nous avons proposé de densifier les zones villas des communes suburbaines et nous restons persuadés que nous ne résoudrons pas la crise du logement de façon durable en construisant massivement en ville. Construire du logement en ville, bien sûr, ce n'est pas impossible et nous ne nous opposerons pas sur le principe, mais, de grâce, ne cédon pas à la panique.

Nous sommes prêts à renvoyer la motion M-271 en commission, car nous ne sommes absolument pas convaincus par la première et la troisième invite et nous reviendrons sur ce sujet en commission. Au sujet des amendements, nous suivrons l'amendement du groupe socialiste demandant 20 millions de francs de dotation pour la Fondation HLM, à condition de revoir les problèmes de structuration de celle-ci. Pour le renvoi en commission, nous estimons, après réflexion, que le choix de la commission ad hoc ne s'impose pas, étant donné que la commission du logement n'est pas surchargée, contrairement à ce que certains ont dit, et qu'elle pourra répondre cet automne à cette motion et aux amendements.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Après les «titinophiles», voici les «ad hockmaniques». Si le groupe libéral ne s'oppose pas à l'idée de revisiter et, le cas échéant, de remanier les statuts de la Fondation HLM, il est contre l'idée de créer une commission ad hoc à ce sujet, alors que la commission du logement n'a plus qu'un objet en suspens – son président sortant vient de me le confirmer. Je pense donc que cette commission peut tout à fait se saisir de la motion M-271 et se charger notamment de l'examen des statuts de cette fondation.

En revanche, vous me permettrez de suggérer la création d'une autre commission ad hoc bien plus importante; ce serait un Conseil municipal ad hoc qui puisse avancer dans notre ordre du jour, parce que nous ne sommes qu'au point cinq de notre ordre du jour, Monsieur le président. (*Rires.*)

M. Daniel Sormanni (S). Je suis assez étonné d'entendre ce soir certains propos concernant le logement, parce que, comme l'a dit M. Paillard, la Ville de Genève ne construit plus rien en ville de Genève depuis plus de vingt ans, mais il faut aussi savoir pourquoi. Dans les années 80, il y a eu la crise financière, ce qui a conduit la Ville de Genève à cesser de construire un certain nombre d'immeubles, car, comme elle construisait avec ses réserves de financement, cela coûtait très cher. Il faut aussi se rendre compte que certains immeubles, comme ceux des Schtroumpfs, même s'ils sont sympathiques aujourd'hui, ont coûté fort cher à la collectivité. Je ne dis pas qu'il ne fallait pas les construire, mais simplement que la Ville, à un moment donné, avait trop de difficultés financières pour le faire et que, maintenant, la GIM est devenue une simple régie qui loue ses appartements et qui essaye, aussi avec certaines difficultés, d'entretenir son patrimoine immobilier. Cela n'est pas dû au fait que la GIM ne peut pas remplir cette tâche, mais cela découle du fait que, pendant longtemps, elle n'a plus eu les moyens de la remplir. En effet, chaque fois qu'un projet de rénovation était présenté au Conseil municipal, on trouvait qu'il ne convenait pas, qu'il n'arrivait pas au bon moment...

Mesdames et Messieurs, il faut vous rendre compte que les projets de rénovation qui nous ont été proposés ne convenaient jamais: ce n'était pas la bonne couleur: que ce fût bleu, vert, jaune, rouge, cela aurait dû être une autre couleur. Tous les groupes peuvent se taper sur les doigts avec une règle, parce que, à tour de rôle – y compris le groupe socialiste, je l'admets volontiers – ils faisaient en sorte que ce n'était jamais le bon projet au bon moment; ainsi, il n'y avait pas de majorité à ce sujet au Conseil municipal. D'ailleurs, cela fait des lustres qu'il n'y a pratiquement pas de majorité concernant notre patrimoine immobilier au Conseil municipal, ce qui fait que nous avons de la peine à le rénover; heureusement, cela va en s'améliorant, mais nous n'avons plus rien construit depuis plus de vingt ans.

Alors, quelle est la solution? Premièrement, le fait de doter la municipalité de moyens nouveaux ne réglera pas le problème, j'en suis convaincu, car la GIM n'a plus les structures nécessaires pour assumer le rôle de promoteur de construction de logements. Deuxièmement, je ne suis pas sûr du tout que le Conseil municipal va voter d'éventuels projets de construction en ville de Genève, cela dans la mesure où il y a des terrains disponibles – il en reste encore quelques-uns et il y a peut-être aussi des endroits où on peut rénover, améliorer et créer un certain nombre de logements. Mais la Ville de Genève va-t-elle continuer à construire avec ses fonds propres? Avec 20 millions de francs, on construira tout au plus un seul immeuble. Si on dote la Fondation HLM de 20 millions de francs, on va lui donner les moyens d'en faire beaucoup plus, parce que celle-ci utilisera le marché du crédit hypothécaire et, avec ces 20 millions de francs, elle pourra les multiplier. C'est cela l'effet dynamisant et intéressant.

Mesdames et Messieurs, aujourd'hui, il ne s'agit pas de savoir si on veut essayer, si on veut se dépêcher ou pas. Nous aurions peut-être mieux fait de nous affoler avant, parce que nous sommes dans la plus grande crise du logement que Genève ait connue depuis très longtemps; la précédente était bien moins importante que celle que nous connaissons aujourd'hui et nous n'avons rien fait du tout.

Il est temps de faire quelque chose et je pense qu'il faut renvoyer la motion M-271 et les amendements à celle-ci en commission pour en éclaircir les différents aspects. Pour ma part, je pense qu'une commission ad hoc serait une bonne chose, qu'elle pourrait se centrer sur le problème des statuts de la Fondation HLM, ne traiter que cela et aller de l'avant. Ensuite, nous verrons s'il est véritablement opportun de doter la Fondation HLM, une fois ses structures renforcées, car celle-ci n'a pas démerité, elle a fait ce qu'elle a pu avec le matériel qu'elle avait, à savoir avec le peu de moyens dont elle disposait et les quelques immeubles qu'elle gère. Mais, si on lui donne des moyens supplémentaires avec des objectifs ambitieux supplémentaires, alors, bien entendu, il faudra renforcer ses structures et son contrôle.

Je crois donc que c'est en commission qu'on pourra éclaircir ces différentes choses et, plus précisément, dans une commission ad hoc pour aller vite et pour pouvoir présenter cet automne des propositions constructives au Conseil municipal. Je vous rappelle que la Ville de Genève, par la voix de M. Ferrazino, s'est engagée auprès de l'Etat à construire, sauf erreur, 3000 logements sur une période de dix ans. Pour le moment, on n'en prend pas le chemin, on n'est pas prêt de construire les premières dizaines de logements, ni en 2002 ni plus tard. Ayons le courage d'innover et allons de l'avant en renvoyant la motion M-271 dans une commission ad hoc qui étudiera la possibilité de dynamiser la Fondation HLM; cela sera plus efficace que de doter la GIM d'un crédit.

M. Michel Ducret (R). Je crois que le problème n'est pas celui des moyens financiers de la Fondation HLM ni des 20 millions de francs qui lui seraient attribués. Pourquoi ne les attribuerions-nous pas à n'importe quelle autre fondation, à n'importe quelle coopérative et même, pourquoi pas, à des privés? L'argent n'est qu'un outil dans cette affaire, il n'est pas la réponse au véritable problème.

Mesdames et Messieurs, le vrai problème à Genève, celui de tous les constructeurs de logements, sociaux ou non, est de savoir où construire. On dit qu'on veut construire, mais on ne veut jamais que cela se fasse à côté de chez soi, jamais dans son quartier. Les habitants de tel ou tel quartier se mobilisent contre tout projet de construction. La vérité est là! A Genève, une opération immobilière d'importance prend, si tout va bien, de cinq à dix ans. C'est donc cinq à dix ans en avance qu'il faut s'y prendre pour pouvoir construire quelque chose.

Lorsque, dans cette enceinte, nous avons attiré l'attention de toute la majorité de gauche – n'en déplaise à M. Sormanni qui peut se taper lui-même sur les doigts avec sa règle ou taper sur les doigts de sa majorité, mais certainement pas sur les doigts du groupe radical – sur le fait qu'il fallait laisser les privés et les fondations construire, celle-ci n'a absolument rien voulu savoir. Et, maintenant, ce serait aux pouvoirs publics, avec l'argent du contribuable, d'éteindre le feu que la gauche a elle-même allumé! (*Protestations.*) C'est la vérité; vous pouvez dire le contraire, mais il y a un lien absolument réel entre l'aménagement du territoire, celui que vous avez voté, que vous avez approuvé, que vous continuez d'approuver et la construction de logements selon les plans localisés de quartier que vous votez en aménagement du territoire. Vous ne pouvez pas, d'une part, avoir une politique d'aménagement du territoire et, d'autre part, demander une politique de construction différente.

J'en veux d'ailleurs pour preuve ne serait-ce que l'affaire du PLQ de la Rose-raie, où ce sont notamment les interventions d'une candidate au Conseil d'Etat émanant du groupe de ceux qui ont signé la motion M-271, Mesdames et Messieurs les motionnaires, qui ont empêché jusqu'à maintenant la construction de logements sociaux dans ce quartier. Devant la commission de l'aménagement et de l'environnement, lorsque nous avons demandé à cette personne où il fallait construire les logements...

M. Daniel Sormanni (S). Au Mervelet, mais vous vous y êtes opposés!

M. Michel Ducret. Monsieur Sormanni, je vous signale que, si certains radicaux se sont opposés à une telle proposition, d'abord, ce n'est pas le groupe radical en tant que tel qui l'a fait. (*Protestations de M. Sormanni.*) Nous, le Parti radical, n'avons pas soutenu de référendum dans ce sens que je sache; par contre, les

groupes de l'Alternative, eux, ont soutenu ce genre de référendums. Soyons clairs!

M. Daniel Sormanni (S). Et la campagne Masset!

M. Michel Ducret. A la campagne Masset, nous savions ce que nous faisons et, croyez-moi, je ne regrette pas cette action. (*Remarques de M. Sormanni.*) Monsieur le président, peut-être pourrais-je envisager de reprendre mon intervention?

Le président. Poursuivez, Monsieur Ducret.

M. Michel Ducret. Merci. A la question de la commission de l'aménagement et de l'environnement de savoir où il fallait construire les logements qui manquent, cette dame a répondu: «Il faut remplir les dents creuses dans la ville.» J'aime mieux vous dire que c'était particulièrement savoureux d'entendre cela quand on sait que la même dame, dans le même temps, s'opposait, avec l'association qu'elle défend, à la démolition de la maison Blardone à la Jonction et à la construction d'un immeuble à sa place sur cette parcelle, située en plein centre-ville et sur laquelle on peut réaliser énormément de logements; en outre ce sont les mêmes qui s'opposent à la densification dans les friches industrielles, et j'en passe.

Mesdames et Messieurs, nous accepterons bien entendu le renvoi en commission de cette motion, même si nous perdrons beaucoup de temps avec cela. Mais que cache-t-elle cette motion? Que vous voulez vraiment du logement ou que vous voulez simplement, avant les élections municipales, vous acheter une bonne conscience à bon marché en tentant d'effacer les conséquences de vos propres actions politiques en matière d'aménagement du territoire? Quant à l'amendement du Parti socialiste, en l'occurrence, il ne vient que panser une plaie béante; c'est totalement insuffisant et inutile et il ne vaut guère mieux que le reste.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Ce qui m'apparaît dans la délibération de cette motion, c'est qu'on assiste purement et simplement à un détournement de motion. Qu'entend-on comme débat autour de cette motion? Qu'il s'agit de doter une fondation, de créer une commission ad hoc pour réviser les statuts de cette fondation. Ce n'est pas de cela que M. Jousson nous a parlé quand il nous a présenté cette motion; il nous a dit qu'il fallait construire et, comme par hasard, pour construire, le Conseil municipal n'a pas d'autres solutions que de nous dire: «Il

faut que la Fondation HLM de la Ville de Genève construise.» Bien sûr, la Fondation HLM a son rôle à jouer dans ce débat, mais, en soi, la construction est l'affaire de tous, des propriétaires, des entrepreneurs et, bien sûr, des promoteurs, qui sont attendus sur ce point.

On observe alors un détournement consistant à dire qu'il appartient à la Fondation HLM de construire et, à cet égard, on assiste à une petite démonstration de démagogie, certes, élégante, de la part du Conseil administratif, qui, lors de la séance précédente, nous a dit: «Si ce n'est pas le Conseil administratif qui construit, qui donc alors construira des logements HLM?», et il cite un exemple, qui est un mauvais exemple, parce que, dans cet élément-là, en raison de l'application de la loi Giromini, il y a 66% de HLM, ce que M. le magistrat Ferrazino sait particulièrement bien, mais il dit qu'il n'y en a pas. Ce n'est évidemment pas vrai, parce qu'une règle a été imposée par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL), à tort ou à raison, peu importe, car nous ne sommes pas là pour faire le procès du DAEL. Nous savons que les deux tiers du logement construit correspondent toujours à du logement social et qu'il n'est, à cet égard, pas important de savoir qui finance le logement social, puisque, de toute façon, la règle est faite ainsi.

On sait également qu'à la Roseraie – où, en l'occurrence, nous avons une fondation pour essayer de réaliser quelque chose, nous reviendrons sur ce projet tout à l'heure – pour que le plan financier soit tenu, dans le cadre des HLM qui sont confiés à une fondation spécifiquement en charge de construire ce genre d'habitations, les attiques seront évidemment libres, parce qu'il s'agit d'obtenir les financements pour permettre de réaliser des objets après que le projet a passé par les caprices de la Ville de Genève.

Ne nous laissons pas duper. L'objet de la motion M-271 est de construire des logements et, sur ce point, nous sommes tous d'accord, mais, quand on veut nous faire croire que cela signifie, pour la Ville de Genève, investir pour construire des logements, c'est un mensonge. Ce qu'il y a lieu d'avoir, et, là, M. Sormanni a raison, c'est une attitude politique claire consistant à favoriser le logement.

En trois ans de législature – pour prendre uniquement cette législature – qu'avons-nous fait en matière de PLQ? Nous en avons abrogé un, celui de Saint-Jean, pour en refaire un qui représente à peu près la moitié des possibilités de construire qu'offrait le périmètre. Le projet adopté a l'avantage de pouvoir démarrer immédiatement, je le concède, tandis que celui qui était ressorti de la commission de l'aménagement et de l'environnement il y a quatre ans était raisonnablement bloqué par la mobilisation du quartier. Le projet adopté n'offre que la moitié des logements prévus dans le projet initial, mais ce sont des logements qu'on met sur le marché; c'est peut-être un avantage et il s'agira à terme d'apprécier la situation. Nous avons voté un autre PLQ à Champel, nous venons d'en par-

Motion: relance de la construction de logements

ler; nous en avons voté deux autres au Petit-Saconnex, un a déjà été voté en séance plénière, l'autre, qui fait l'objet du rapport PR-197 A, figure dans notre ordre du jour pour cette séance ou une prochaine séance, mais il a été accepté en commission. En outre, il y a un pseudo-PLQ à la Roseraie: le Conseil administratif, après avoir longtemps tenté de l'abroger, a fini par accepter que nous l'acceptions, à la condition toutefois qu'il soit irréalisable. Je m'étais déjà longuement exprimé devant le Conseil municipal sur le caractère irréaliste du projet; de fait, il est tellement irréaliste que la fondation, pour tenter de le réaliser, n'a pas d'autre choix que de faire de la propriété par étage. Si c'est cela faire du social au sens où le Conseil municipal l'entend, c'est une bonne nouvelle!

J'ai fait ces remarques ou ces allusions simplement pour vous dire que construire des logements n'est pas une responsabilité de fondation, n'est pas la responsabilité de tel entrepreneur ou de tel promoteur, c'est une responsabilité politique consistant d'abord à dire: «Oui, nous voulons des logements.» Ensuite, c'est une responsabilité factuelle consistant à dire: «Ici, nous construirons des logements et nous prendrons les moyens nécessaires pour permettre la réalisation des logements.» Or nous savons au Conseil municipal que l'essentiel de notre effort consiste, au contraire, à mobiliser des efforts de toute nature pour permettre à chacun d'évoquer des opinions qui n'auront pas d'autre effet que de ramener un immeuble qui pourrait se trouver à 21 m à la corniche à 16 m à la corniche. Nous avons eu au Conseil municipal au moins une heure et demie de débat pour savoir si à Champel il était autorisé ou non de construire un attique, un attique qui ne dérangeait personne. Le Conseil municipal a voté une réalisation à 17 m à la corniche, sans attique, c'est-à-dire largement en dessous de ce qui était légalement possible. En effet, il fallait que l'immeuble reste dans le gabarit non pas de la vue, non pas d'une qualité de vie objective, mais dans le gabarit des chaînes de montagnes, de telle manière que les voisins au lointain conservent la crête des chaînes comme vue. C'est cela l'objectif qui nous permet aujourd'hui de dire que nous sommes dans une pénurie de logements.

Je crois alors qu'il s'agit d'être concret. Où on peut construire des logements, il faut les bâtir et arrêter de se voiler la face avec des opinions arriérées. D'une autre manière, il s'agit aussi de se poser des questions sur ce que nous conservons, parce que, dans nos réalisations, nous sommes obstinés à conserver derrière des façades élégantes des appartements qui sont d'une habitabilité modeste. Je prends un exemple tout simple. Comme étudiant, j'habitais un appartement fort bon marché, qui se trouvait être un appartement construit au début du siècle et qui, du point de vue de ses normes d'habitabilité, était au début du siècle un appartement bourgeois, mais il était devenu parfaitement inutilisable; par la force des choses, il était devenu une habitation d'étudiant. C'est très bien de loger les étudiants, mais il faut se rendre compte que, derrière la conservation acharnée du patrimoine qui est la nôtre, nous conservons des structures d'habitation dépassées

derrière les façades. A cet égard, nous devons entreprendre une réflexion avec les promoteurs, avec les propriétaires de biens fonciers en vue de la réalisation d'une ville moderne, dont les appartements sont conçus pour y habiter aujourd'hui, et non pas pour hier ni pour demain, parce qu'il y a une autre illusion dans laquelle nous baignons, c'est celle qui consiste à croire que nous construisons pour l'éternité. Quelle naïveté, on construit pour vingt ans, car un immeuble au bout de vingt ans est dépassé, il est détruit. L'idée qu'il faille construire pour l'éternité est une idée sottise. Un immeuble doit répondre à un objectif d'habitation d'aujourd'hui. Je ne peux pas imaginer aujourd'hui de savoir comment mon habitation devra être dans vingt ou dans trente ans. Il est parfaitement sot de contraindre les habitants dans trente ans de vivre encore et toujours dans un habitat du type de 1910: élégantes façades, bien sûr, mais avec un intérieur complètement dépassé.

C'est la raison pour laquelle je vous demande de ne pas perdre de vue l'excellente motion de M. Jousson et de ne pas vouloir la trahir en y ajoutant des 20 millions de francs par-ci et des commissions ad hoc par-là, qui n'ont pas d'autres vocations que de dire que nous, Ville de Genève, serions responsables du tout. Si vous voulez la responsabilité du tout, vous assumerez d'abord et en particulier la responsabilité de l'échec; l'échec est déjà là et il ne va pas sortir. Par contre, si vous voulez réussir dans cette affaire, il faut travailler avec tous et dans un esprit consistant à réaliser des logements et en cessant de jeter l'anathème sur les uns ou sur les autres.

M. Didier Bonny (DC). Rassurez-vous, Monsieur le président, je serai plus bref que le préopinant. Je prends juste la parole par rapport à la création d'une commission ad hoc, car, comme nous l'avons déjà dit, nous ne la soutiendrons pas, cela parce qu'il existe déjà une commission du logement et qu'elle n'est pas surchargée. Croire que créer une commission ad hoc permettra d'aller plus rapidement est un leurre, nous le voyons avec la commission ad hoc Casino où, malgré toute la bonne volonté de tous, nous avons beaucoup de difficulté, malgré nous, à pouvoir en sortir rapidement. De plus, il y a aussi un problème de calendrier, car déjà quinze commissions siègent pendant la semaine et j'aimerais bien qu'on me dise quand cette nouvelle commission ad hoc pourrait se réunir; cela devient impossible.

Une commission du logement existe, faisons confiance aux commissaires de cette commission et que les groupes qui ne font pas confiance à leurs commissaires les changent!

M. Guy Jousson (AdG/TP). Il est évident qu'en déposant cette motion nous ne prétendons pas avoir le monopole de la construction de logements en ville ni

Motion: relance de la construction de logements

avoir un diagnostic sur la qualité de la souffrance des gens qui, aujourd'hui, manquent de logement à Genève. Il est vrai qu'aujourd'hui le temps n'est plus de s'opposer à des revendications de politique politicienne, car personne justement n'a le monopole de ce constat. Par contre, le temps est venu de répondre aux besoins des hommes et des femmes qui aujourd'hui dans cette ville manquent de logement. Pour cela, il est évident que nous, Ville de Genève, devons d'abord éviter les coups d'arnaque, comme ceux que nous avons vécus à la Roseraie, et que nous devons favoriser le plus possible la construction, quitte à augmenter la hauteur de certains immeubles, à augmenter le droit de superficie, puisque nous sommes une petite ville.

Cela dit, nous devons pouvoir faire – nous en sommes certains, nos architectes n'étant pas plus incapables qu'ailleurs – des logements aujourd'hui qui aient de l'allure en même temps qu'ils répondent à des besoins de la population.

Je fais une petite remarque par rapport à l'intervention de M. Ducret pour dire que, certes, certaines fondations privées, certains privés peuvent construire, mais que, si nous n'avons pas béatement une confiance illimitée dans le privé, c'est bien parce qu'aujourd'hui nous voyons que certains milieux profitent de la crise du logement pour augmenter les loyers, ce qui est inadmissible, parce que cela se fait sur le dos des locataires. Moralité: on ne peut pas signer un chèque en blanc pour les privés.

Nous pensons que les amendements à la motion M-271 qui ont été proposés ne font que lui donner corps et l'appuyer, aussi les accepterons-nous.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Après avoir écouté les différents orateurs, je pense que, par rapport aux idées et au programme concernant la construction de logements, il n'y a pas une opposition totale dans ce Conseil, mais qu'il y a certaines remarques dont il faut tenir compte. J'ai été surpris en écoutant le débat que personne n'ait soulevé le problème au sujet de la construction de logements pour les dix années à venir qui est apparu au mois de mai 2002, sur lequel nous avons pu lire un article dans la *Tribune*. Le conseiller d'Etat Laurent Moutinot a dit qu'il fallait augmenter de 20% le nombre de logements dans le canton. De plus, il posait le problème du passage des HLM en loyers libres, donc de la suppression du statut HLM, car, lorsque la subvention est épuisée, le statut HLM disparaît. A Onex, par exemple, beaucoup de locataires ont été surpris en recevant une belle augmentation, parce qu'on adaptait le loyer de leur logement à un loyer libre. Cela, c'est un premier point qui pourrait être étudié en commission.

Le deuxième point à analyser est la construction d'habitations à bon marché (HBM) ou de logements sociaux. En entendant mon éminent collègue M. Froide-

vaux, j'ai pensé qu'il allait aborder le problème de l'ancienne parcelle des SI à la Jonction, mais il ne l'a pas fait. A la Jonction, où les anciens terrains des Services industriels appartiennent à l'Etat et à la Ville – plus publics que cela on ne trouve pas – plus personne ne parle de plan localisé de quartier. Vous êtes contre l'idée d'y aménager un parc public provisoire, mais nous verrons au mois de septembre la discussion que nous aurons dans cette enceinte au sujet de ce site, car, là, il y aurait une magnifique parcelle, permettant de construire du logement, peut-être avec des parts sociales ou autres; il faudrait aussi voir ce qui pourrait être fait au niveau de l'animation. Mais, dès qu'on parle de cela, personne n'ose mettre le doigt dans l'engrenage, parce qu'il y a des locataires sur le site auxquels on ne veut pas s'attaquer. Dans vingt ou trente ans, nous verrons si quelque chose aura été fait dans ce secteur.

Je vais soulever un autre problème, qui est l'affaire de la dernière législature du Grand Conseil: les 600 000 m² de terrain à trouver au niveau des zones agricoles, zones villas, etc. Quand on nous dit qu'il faut construire du logement, il faut nous dire où, parce que toutes les communes qui étaient concernées ont refusé, à l'exception d'une ou deux qui étaient d'accord pour de petites modifications. Où donc trouvera-t-on 600 000 m² de terrain? S'il y a quelqu'un dans cette salle qui peut me dire combien il reste de mètres carrés à trouver, je lui dis un grand merci, parce que je n'ai pas réussi à le savoir.

Concernant une commission ad hoc, je tiens à dire que M. Bonny a raison lorsqu'il a parlé du calendrier des commissions; c'est un problème et je crois qu'il ne resterait que le dimanche matin pour réunir une nouvelle commission ad hoc. Quand j'entends des collègues énumérer les soirées où ils sont occupés à siéger dans une commission ou une autre: à Saint-Gervais, à la commission du règlement, à la commission des naturalisations, il ne reste plus beaucoup de soirs disponibles. Je le dis honnêtement, j'ai siégé à la commission du logement et je trouve qu'elle ferait parfaitement son travail. Si certains partis trouvent que les membres de cette commission ne sont pas capables, eh bien, qu'ils les changent! C'est une affaire interne aux partis, mais, pour ma part, je ne vois pas pourquoi la commission du logement, qui a été créée par le Conseil municipal, ne serait pas capable d'examiner la présente motion et de faire le travail qui en découle. Sinon, que les membres de cette commission interrogent leur chef de groupe pour lui demander s'il les juge capables ou non. On m'a bien dit à la commission de l'aménagement et de l'environnement que je n'étais pas capable d'y assumer mon rôle de commissaire et on m'a prié de m'en aller... Que tout le monde passe par la même porte!

M. Alain Dupraz (AdG/TP). Je voudrais apporter une remarque aux propos de M. Ducret. (*M. Ducret n'est plus dans la salle.*) Hélas, il n'est pas présent dans

cette enceinte, mais je voudrais lui dire que tous les membres de l'Alliance de gauche (Parti du travail et Progressistes) ne soutiennent pas cette «dame» dont il a parlé, qui, sauf erreur, était candidate au Conseil d'Etat. Il est donc évident que tout le monde n'approuve pas les idées de cette dame qui s'oppose à de nombreux projets, cela en raison d'obscur questions de sauvegarde du patrimoine. Pour cela, je vous rappelle que la position de notre parti concernant la Roseraie était contraire à l'avis de cette personne.

Certains ont dit que la motion M-271 était électoraliste; pour ma part, je ne le crois pas du tout; cet objet n'est qu'une réponse modeste à une crise du logement qui est aiguë et criante, tout simplement.

Monsieur le président, je demande l'appel nominal sur l'amendement demandant la constitution d'une commission ad hoc, qui pourra, elle, étudier les problèmes de demandes urgentes de logements en ville de Genève. En effet, même si l'actuelle commission du logement n'est pas débordée, je trouve qu'il faudrait que d'autres membres que ceux de la commission du logement s'attellent à cette question.

M. Daniel Sormanni (S). Je dirai juste encore quelques mots. Je pense qu'il est nécessaire de rappeler à ce Conseil municipal qu'il n'est pas possible, selon la loi sur l'administration des communes, de constituer des fonds pour quoi que ce soit à travers le budget de fonctionnement. Par conséquent, même si nous prenions la décision d'octroyer à la municipalité à travers notre budget de fonctionnement la somme de 20 millions de francs, nous n'avancerions pas d'un pouce dans le débat, parce que, à la fin de l'année suivante, elle n'aurait probablement pas été entamée, ou que d'une petite partie... (*Brouhaha.*)

Le président. Monsieur Sormanni, excusez-moi de vous interrompre, mais on ne s'entend plus dans cette salle. Mesdames et Messieurs, veuillez, je vous prie, faire silence et écouter l'orateur.

M. Daniel Sormanni. La loi sur l'administration des communes ne nous autorise pas à constituer des fonds et nous ne pouvons donc pas faire des réserves dans le budget de fonctionnement. Par conséquent, même si ces 20 millions de francs étaient votés pour le budget municipal, nous devrions pratiquement chaque année remettre l'ouvrage sur le métier et revoter à peu près le même montant, peut-être pas tout à fait, car je ne pense pas qu'en une année il aurait été entamé.

L'avantage de pouvoir le faire à travers la Fondation HLM, c'est que celle-ci pourrait mettre en place sa politique sur plusieurs années avec les fonds qu'elle

aurait touchés. Avec un coût moindre pour le budget municipal, puisque, pour le budget municipal, il ne s'agirait chaque année que d'amortir ces fonds qui seraient votés à travers le budget d'investissement et de financer les intérêts, ce qui ne représenterait que 10% des 20 millions de francs dans le budget municipal.

Le président. Monsieur Sormanni, je vous interromps une deuxième fois. Messieurs Froidevaux et Quelo, si vous voulez tenir des discours, allez les tenir à la salle Nicolas-Bogueret. Madame Guignard et Monsieur Lyon, si vous voulez discuter, allez discuter ailleurs, s'il vous plaît. Monsieur Sormanni, poursuivez.

M. Daniel Sormanni. Merci, Monsieur le président. Par conséquent, premièrement, en termes financiers, ce serait bien plus avantageux. Deuxièmement, il n'est pas possible en regard de la LAC de constituer des fonds sur le budget de fonctionnement et, aux dernières nouvelles, je crois que nous sommes contraints à respecter cette mesure.

J'aimerais aussi dire aux groupes qui ne sont pas très favorables au fait de construire en ville de Genève, parce que la construction y est déjà très dense, que le corollaire de cela, et à ce moment-là il faut l'assumer, c'est qu'on ne peut plus construire en ville de Genève et qu'il faut alors construire en campagne. Il faut donc accepter le déclassement de terrains agricoles en campagne, mais, chose étonnante, ces mêmes groupes s'y opposent aussi. En réalité, ces groupes sont contre la construction de logements.

Troisièmement, il est faux de dire qu'en ville de Genève il n'y a plus de possibilités de construire. En ville de Genève, il existe toute une série d'immeubles qui sont à l'abandon, quelques-uns sont propriété de la Ville de Genève, beaucoup d'autres appartiennent à des privés et un certain nombre d'immeubles appartiennent à la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève, qui s'occupe de leur gestion et qui cherche à les vendre. Par conséquent, je trouve qu'il serait plus approprié que ces immeubles puissent tomber dans le patrimoine public, soit à travers la Fondation HLM, soit directement par le biais de la Ville de Genève, qui pourrait les rénover, les améliorer et en mettre les logements sur le marché, qui plus est, avec des loyers modérés pour nos concitoyens. Je crois que ce serait tout à fait dans l'intérêt public et c'est ce dont nous avons besoin aujourd'hui sur le marché.

Je ne m'oppose pas du tout au fait que des privés puissent construire, mais aujourd'hui ceux-ci estiment que la rentabilité des HLM n'est pas suffisante et ils ne veulent plus construire. Une autre solution est encore possible, c'est de donner

plus de priorité aux véritables coopératives d'habitation; ce sont des entités privées, qui, elles, sont capables de mettre des logements bon marché à disposition de la population.

M^{me} Isabel Nerny (AdG/SI). Monsieur le président, je désire simplement que vous transmettiez à M. Ducret qui, avec son grand sens pratique, bien sûr, attaque entre autres l'association de défense du patrimoine, Action patrimoine vivant (APV), qui a justement lutté afin qu'on ne laisse pas se dégrader bon nombre d'immeubles en ville et de villas en périphérie, ce qui a été la manière de faire durant de nombreuses années à Genève par les précédents dirigeants de notre cité. APV s'est battue pour qu'on rénove ces immeubles, légèrement ou plus lourdement, afin de les remettre à la disposition de la population. Ces immeubles, de décrépitude en décrépitude, ont ensuite fait la joie des squatters, et on peut aussi les comprendre.

Alors, Messieurs, prenez-vous par le bout du nez, car il y a longtemps que nous aurions fait le nécessaire si nous avions été soutenus et que vous auriez pu le faire également afin de sauver bon nombre d'immeubles et en remettre les logements à la disposition de la population.

M. Michel Ducret (R). C'est tellement délirant qu'il n'y a même pas besoin de répondre...

Le président. La parole n'étant plus demandée, nous allons passer aux votes. M. Dupraz ayant demandé le vote à l'appel nominal pour l'amendement de M. Paillard proposant la création d'une commission ad hoc Fondation HLM, je demande s'il est suivi par quatre conseillers municipaux. (*Plus de quatre conseillers municipaux lèvent la main.*) Il est largement suivi. Je demande à M. Winet de procéder à l'appel nominal.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement de M. Paillard est refusé par 37 non contre 30 oui (1 abstention).

Ont voté non (37):

M. Michel Anchieri (L), M. Didier Bonny (DC), M^{me} Marie-Thérèse Bovier (L), M. Roberto Broggin (Ve), M^{me} Renate Cornu (L), M^{me} Barbara Cramer (L), M. Marc Dalphin (Ve), M. Sacha Ding (L), M. Guy Dossan (R), M^{me} Michèle

Ducret (R), M. Michel Ducret (R), M^{me} Alice Ecuivillon (DC), M. Jacques Finet (DC), M. Alain Fischer (R), M. André Fischer (DC), M^{me} Sophie Fischer (L), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Alain Gallet (Ve), M^{me} Micheline Gioiosa (L), M. Jean-Marc Guscetti (L), M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R), M. François Harman (L), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Pierre Losio (Ve), M. Alain Marquet (Ve), M^{me} Christina Matthey (Ve), M. Pierre Maudet (R), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M. Robert Pattaroni (DC), M. Jean-Pascal Perler (Ve), M. Georges Queloz (L), M. Pierre Reichenbach (L), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Guy Savary (DC), M. Damien Sidler (Ve), M. René Winet (R).

Ont voté oui (30):

M^{me} Nicole Bobillier (S), M^{me} Eustacia Cortorreal (AdG/TP), M. Olivier Coste (S), M. Roger Deneys (S), M. Gérard Deshusses (S), M. Alain Dupraz (AdG/TP), M^{me} Fatiha Eberle (AdG/SI), M^{me} Hélène Ecuyer (AdG/TP), M. Jacques François (AdG/SI), M. René Grand (S), M^{me} Monique Guignard (AdG/TP), M^{me} Liliane Johner (AdG/TP), M. Guy Jousson (AdG/TP), M. Roman Juon (S), M. Daniel Künzi (AdG/SI), M^{me} Ruth Lanz (AdG/SI), M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI), M. Bruno Martinelli (AdG/SI), M. Jacques Mino (AdG/SI), M^{me} Isabel Nerny (AdG/SI), M. Bernard Paillard (AdG/SI), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Sandrine Salerno (S), M. Alain-Georges Sandoz (AdG/TP), M. Daniel Sormanni (S), M. François Sottas (AdG/TP), M^{me} Marie-France Spielmann (AdG/TP), M^{me} Marie Vanek (AdG/SI), M. Christian Zaugg (AdG/SI), M. Patrice Zurcher (AdG/SI).

S'est abstenu: (1):

M. Georges Breguet (Ve).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (10):

M^{me} Linda de Coulon (L), M. Jean-Louis Fazio (S), M. Jean-Marie Hainaut (L), M. François Henry (L), M^{me} Vanessa Ischi Kaplan (Ve), M. André Kaplun (L), M^{me} Virginie Keller Lopez (S), M. Bernard Lescaze (R), M^{me} Melissa Rebetez (S), M. Armand Schweingruber (L).

Présidence:

M. Alain Comte (AdG/TP), président, n'a pas voté.

(Le Conseil municipal est momentanément composé de 79 membres, le remplaçant de M. Peter Pirkl, démissionnaire, n'ayant pas encore été désigné.)

Le président. Nous allons passer à l'amendement du groupe socialiste, qui, s'il est accepté, deviendra la quatrième invite de la motion. Je vous le lis: «à doter la Fondation HLM d'une somme de 20 millions de francs destinée à pouvoir répondre de manière efficace et rapide aux divers besoins de logements sociaux en ville de Genève, que ce soit par l'achat et/ou la rénovation d'immeubles».

Mis aux voix, l'amendement du groupe socialiste est accepté par 37 oui (Alternative) contre 29 non (Entente) (1 abstention des Verts).

M. Damien Sidler (Ve). Au moment où nous avons commencé la procédure de vote, j'avais demandé la parole pour dire qu'au cas où l'amendement demandant la création d'une commission ad hoc ne serait pas retenu et que la motion M-271 serait renvoyée à la commission du logement, je déposerais un amendement – qui doit être sur votre bureau, Monsieur le président. Cet amendement, qui constitue une nouvelle invite à la motion, est le suivant:

Projet d'amendement

«La commission du logement est mandatée par le Conseil municipal pour étudier et adapter les statuts de la Fondation HLM.»

J'aimerais que cet amendement soit voté, pour qu'il soit également étudié à la commission du logement.

Mis aux voix, l'amendement de M. Sidler est accepté sans opposition (abstention des libéraux et des radicaux).

Mise aux voix, la prise en considération de la motion amendée est acceptée à la majorité (opposition des libéraux et des radicaux).

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée à la commission du logement est accepté à l'unanimité.

4. Clause d'urgence sur la motion de M^{me} Alice Ecuillon: «99, rue de Lyon» (M-314)¹.

M^{me} Alice Ecuillon (DC). J'ai effectivement déposé la motion M-314 en urgence, parce que je sais qu'il y aura demain matin une réunion dans les services de M. Ferrazino avec les membres d'une commission d'étude de la Maison de quartier de Saint-Jean.

Nous avons entendu beaucoup de bruits courir sur l'utilisation de l'immeuble du 99 de la rue de Lyon et c'est la raison pour laquelle je demande l'urgence pour pouvoir développer ma motion ce soir, de telle façon qu'elle puisse, si cela est nécessaire, être prise en considération demain lors de la réunion à laquelle je viens de faire allusion.

M. Gérard Deshusses (S). Le groupe socialiste ne votera pas la clause d'urgence de cette motion, dans la mesure où il fait absolument confiance aux services de M. Ferrazino qui, en la matière, sont parfaitement compétents.

Mise aux voix, la clause d'urgence de la motion est refusée à la majorité.

5. Clause d'urgence sur l'interpellation de M. Pierre Maudet: «Accès immédiat aux documents d'audit pour la commission ad hoc Casino» (I-79)².

M. Pierre Maudet (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Messieurs les conseillers administratifs, le sens de cette interpellation est relativement simple; il dépasse d'ailleurs le cadre strictement partisan de politique politicienne et il se fonde sur un avis unanime de la commission ad hoc Casino qui visait à obtenir le document d'audit de la gestion du Casino de ces dernières années, en particulier la période qui concerne la demande de concession de casino. Nous souhaiterions pouvoir l'obtenir pour notre commission, mais il nous a été opposé un refus jusqu'à maintenant.

¹ Annoncée, 418.

² Annoncée, 418.

Je développerai cette interpellation si vous nous en donnez l'occasion, mais l'urgence se justifie par le fait que le Conseil municipal s'était engagé, avec une écrasante majorité, à donner à la population des éclaircissements sur ce qui s'est passé dans cette affaire avant la fin de ce semestre.

M. Didier Bonny (DC). Nous soutiendrons la clause d'urgence de cette interpellation. Effectivement, il est important d'entendre M. Maudet à ce sujet sur ce que la commission a décidé et, le cas échéant, je me réserve également le droit de demander l'ouverture du débat suite à cette interpellation.

M. Georges Breguet (Ve). Le groupe des Verts ne peut que soutenir la clause d'urgence sur l'interpellation présentée par le conseiller municipal Maudet. Il est clair que le blocage institutionnel est dû aussi à la pause de l'été que subit la commission ad hoc Casino, ce qui est très dommageable pour l'image du travail de cette commission. Nous ne pouvons que recommander un vote unanime en faveur de la clause d'urgence de cette interpellation.

M^{me} Sandrine Salerno (S). Le groupe socialiste soutiendra également la clause d'urgence de cette interpellation. Je ne sais pas s'il y a urgence à entendre M. Maudet, mais, en tout cas, ce qui est sûr pour les socialistes, c'est qu'il y a urgence à recevoir le rapport complet d'audit du Casino.

M. Jacques François (AdG/SI). Nous soutiendrons la clause d'urgence de cette interpellation. Il est vrai que, si la clause d'urgence n'était pas acceptée, l'interpellation n'aurait pas de sens. Par conséquent, il faut une réponse maintenant.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Le groupe libéral soutiendra également la clause d'urgence de cette interpellation, eu égard ne serait-ce qu'à la difficulté que la commission ad hoc Casino a eue tout au long de ses travaux pour obtenir des renseignements sur le Casino. Je dirai même que la presse avait souvent des renseignements avant la commission ad hoc, ce qui était absolument scandaleux.

M^{me} Liliane Johner (AdG/TP). Comme tout le monde, nous soutiendrons la clause d'urgence de cette interpellation. Je ne sais pas si on peut vraiment parler

d'urgence, puisque maintenant nous nous trouvons devant deux mois d'été où nous ne siégerons pas, mais il est évident que nous aurions souhaité recevoir l'audit du Casino.

Mise aux voix, la clause d'urgence de l'interpellation est acceptée sans opposition (3 abstentions).

6. Interpellation de M. Pierre Maudet: «Accès immédiat aux documents d'audit pour la commission ad hoc Casino» (I-79)¹.

M. Pierre Maudet (R). Je remercie les conseillères et les conseillers municipaux qui ont souscrit à l'urgence de cette interpellation. Je vais tâcher d'être bref, puisque le sujet est relativement simple à circonscrire. Je ferai d'abord un bref rappel historique. Vous savez que dans cette assemblée, au mois de novembre 2001, nous avons décidé la constitution de la commission ad hoc Casino avec pour but, je le rappelle, de donner – à l'époque, ce sont les termes que nous avons employés – au mois de mars déjà, si possible, un éclairage sur les circonstances de l'échec de la candidature de Genève pour l'obtention d'une concession de casino de type A ou de type B sur notre territoire, donc la prolongation de la concession du Casino actuel.

Nous nous sommes assez vite rendu compte que les investigations sur le dossier du Casino et son étude nous porteraient à devoir consacrer davantage de temps que prévu, ce qui a incité la commission à donner comme délai le mois de juin. Nous sommes maintenant arrivés au terme de l'essentiel des travaux d'investigation, et le président de cette commission, M. François, pourrait en témoigner: nous avons eu beaucoup d'auditions, nous avons beaucoup discuté, nous avons reçu un grand nombre de documents. Néanmoins, il se trouve que le conseil d'administration du Casino a finalement décidé – et bien lui en a pris, il aurait peut-être pu le faire avant – de diligenter un audit sur la gestion de ce casino, en particulier, sur la gestion durant la période du dépôt de la demande de concession auprès de Berne. Cet audit est arrivé à son terme entre la fin du mois de mai et le début du mois de juin; le rapport d'audit a été remis en main propre aux administrateurs du Casino ainsi qu'à chaque conseiller administratif, si je ne m'abuse.

Ce rapport d'audit nous est précieux pour la connaissance des faits, parce que, même s'il n'est certainement pas parole d'évangile – nous savons toutes et tous, au Conseil municipal, que les audits sont tributaires des gens qui les commandi-

¹ Urgence acceptée, 494.

tent et je me plais à le rappeler – nous souhaitons quand même pouvoir, à la lumière des faits qu'il contient, porter notre appréciation finale. C'est pour nous extrêmement important dans le contexte que l'on connaît, puisque vous savez que d'ici dimanche ce casino va fermer, qu'il laissera sur le carreau 57 employés et que, encore une fois, nous nous sommes engagés auprès de la population à faire toute la lumière sur les circonstances qui entourent cette fermeture.

Alors, le problème est le suivant. Le Conseil administratif qui a la personnalité juridique de la Ville de Genève et qui, à ce titre, représente les 99% des actions du Casino, peut à lui seul décider, par une assemblée générale qu'il n'aura nulle peine à convoquer, de nous transmettre cet audit précieux plutôt que, par une manœuvre dilatoire, nous le faire remettre dans le courant de l'été, peut-être pour noyer le poisson. En effet, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous pouvons légitimement nous poser la question suivante: de deux choses l'une, ou cet audit contient des éléments graves, qui accréditent les thèses que nous pensons être justes depuis le début de cette commission d'enquête, qui sont celles peut-être de malversation, mais en tout cas de graves problèmes internes à la gestion du Casino, ou alors ce rapport d'audit, au contraire, dispense le conseil d'administration du Casino et ses acteurs principaux que sont le président du conseil d'administration et l'administrateur délégué. Mais de deux choses l'une et pour le savoir il faut que nous puissions obtenir cet audit.

C'est pourquoi je me plais à relever qu'il y a unanimité ce soir dans le Conseil municipal pour demander que le Conseil administratif, dans les plus brefs délais, ce qui signifie incessamment, nous confie ce rapport d'audit pour que nous puissions savoir exactement ce qu'il contient et que nous puissions boucler nos travaux et, comme conseillers municipaux crédibles, rendre notre rapport de commission en dehors de toute question partisane. Je vous remercie.

Le président. La discussion sur l'interpellation I-79 ayant été demandée par M. Bonny, nous allons, selon l'article 60, alinéa 3, du règlement de notre Conseil municipal, voter cette demande de discussion.

Mise aux voix, la discussion sur l'interpellation est acceptée à la majorité (quelques oppositions).

M. Didier Bonny (DC). Je pense qu'il serait intéressant d'entendre la réponse du Conseil administratif, puisque ce n'est pas seulement M. Hediger, en l'occurrence, qui est concerné par l'affaire du Casino et donc par cette interpellation, mais tout le Conseil administratif. Il me semble que, majoritairement, le Conseil administratif peut demander à M. Hediger de convoquer une assemblée

générale pour que nous puissions avoir le rapport d'audit sur le Casino. A quatre contre un, cela devrait être possible s'il y a une réelle volonté de le faire; mais y a-t-il cette volonté? Nous n'en sommes pas certains.

De toute façon, je ne vais pas répéter ce qu'a dit M. Maudet. En tant que membre de la commission ad hoc Casino, il est vrai qu'il est fort désagréable de ne pas pouvoir obtenir ce document, quoique je pense qu'il ne nous apportera pas énormément d'éléments, puisque nous avons déjà eu passablement de discussions sur cette affaire. Mais, tout de même, comment terminer nos travaux si nous ne possédons pas ce rapport d'audit? il manquerait la cerise sur le gâteau.

Monsieur Hediger, Messieurs les conseillers administratifs, je pense que vous avez tout à gagner à faire ce qu'on vous demande. Comment interpréter ce manque de transparence? On peut se poser un tas de questions. Comme l'a dit M. Maudet, que nous cache ce rapport d'audit et, s'il ne nous cache rien, donnez-le-nous! Il paraît que ce rapport d'audit contient 300 pages – selon les bruits qui courent, je ne sais pas si c'est vrai – et je me réjouis de l'avoir pour pouvoir en prendre connaissance durant mes vacances d'été; je pourrai le lire à la place d'un roman policier et, à la fin du mois d'août, je serai prêt pour enfin terminer les travaux de la commission ad hoc Casino. Comme je le disais tout à l'heure concernant la motion M-271, on peut constater que ce n'est pas parce qu'on a créé une commission ad hoc qu'on va forcément plus vite.

M. André Hediger, maire. Mesdames et Messieurs, tout d'abord, je précise que l'audit sur le Casino a été demandé par le conseil d'administration de la Société d'exploitation du Casino de Genève (SECSA). Lors de la dernière réunion du conseil d'administration de la SECSA, le 11 juin 2002, tous les membres ne disposaient pas d'un exemplaire du rapport d'audit. Il a été décidé que chaque membre du conseil d'administration de la SECSA devait recevoir un exemplaire et j'ai également demandé que mes collègues du Conseil administratif en reçoivent un. C'est ce qui a été fait durant la semaine du 11 juin. Les membres du conseil d'administration de la SECSA ont dû prendre connaissance de ce rapport d'audit et en discuteront lors d'une prochaine séance prévue le 1^{er} juillet 2002. Je répète que cet audit a été demandé par les membres du conseil d'administration de la SECSA, et non pas par mes collègues du Conseil administratif ou par moi-même.

Avec mes collègues du Conseil administratif, nous avons demandé une entrevue au conseil d'administration de la SECSA, qui a été fixée au 5 juillet 2002, afin de discuter de ce rapport d'audit, de la situation actuelle et de l'avenir de la société. C'est donc une longue discussion que nous aurons le 5 juillet. Voilà où nous en sommes.

Demain aura lieu l'assemblée générale des actionnaires pour l'examen des comptes 2001. Certaines décisions vont être prises, qui ne sont pas du ressort du conseil d'administration de la SECSA. Le Conseil administratif, qui possède 99% des actions de la SECSA, s'est prononcé la semaine passée sur les comptes et il fera demain un certain nombre de remarques.

Voilà ce qu'il en est au niveau du conseil d'administration de la SECSA et du Conseil administratif de la Ville de Genève. A ce jour, je ne peux pas vous dire si les membres du conseil d'administration de la SECSA accepteront de vous donner ce rapport; ils doivent en décider à la majorité. Mes collègues ont lu attentivement le rapport d'audit et le Conseil administratif en parlera mercredi prochain lors de sa séance hebdomadaire, avant la séance du 5 juillet avec le conseil d'administration de la SECSA.

M. Pierre Maudet (R). Pour répliquer, Monsieur le président, je dirai que la réponse du magistrat nous donne un avant-goût du débat que nous aurons au mois de septembre. Je ne sais pas si M. Hediger se rend compte que la réponse qu'il nous donne l'enfonce un peu plus; elle est symptomatique et éclairante... (*Protestation de M. Hediger.*) S'il vous plaît, je souhaiterais être écouté de même que je vous ai écouté. Cette réponse est symptomatique parce qu'elle montre la manière dont on traite le Conseil municipal dans cette affaire, où nous recevons régulièrement des documents après coup. Je pense au plan social prévu pour le personnel du Casino que nous avons reçu bien après que la presse l'eut reçu et qu'elle eut été convoquée pour une conférence de presse, bien après les employés, bien après tout le monde, je pense aussi à d'autres documents.

Cette réponse montre également les limites des moyens d'investigation de notre Conseil municipal. Nous n'avons pas à nous ériger en procureur. Cela dit, puisqu'une commission d'enquête qui veut, quasiment à l'unanimité du Conseil municipal, se donner les moyens pour savoir ce qui a été fait ou pas fait a été créée, je regrette que le Conseil administratif ne collabore pas davantage. Cela, c'est le premier élément qui ressort de l'intervention de M. Hediger.

Le deuxième élément, qui est extrêmement éclairant, Monsieur le magistrat, et qui, sur le fond, pose de sacrées questions, c'est votre propension à prendre tantôt la SECSA pour une entreprise privée, en disant: «Ah, c'est le conseil d'administration de la SECSA qui décide, ce n'est pas nous, nous n'y sommes pour rien», et à la considérer tantôt comme une entreprise publique ou parapublique et à clamer partout que c'est un scandale que le Conseil fédéral n'ait pas renouvelé la concession de celle-ci, alors même que 90% des actions sont en main publique. Vous ne pouvez pas continuer à jouer sur ces deux tableaux, Monsieur le magis-

trat, vous n'êtes pas crédible et je le regrette. En ce sens, cela nous donne un avant-goût de la discussion que nous aurons en septembre. Si vous êtes réellement le maître de la SECSA, vous, conseillers administratifs, vous pouvez décider sans autre, parce que vous en avez les moyens, de convoquer une assemblée générale et de diligenter la remise du rapport d'audit à notre commission ad hoc Casino, sans attendre la mi-juillet.

Cela dit, vous prenez vos responsabilités, nous prenons les nôtres ce soir. Nous disons que ce n'est pas notre faute si nous ne pouvons pas rendre à la population et au public un rapport mettant en lumière ce qui s'est passé dans le cadre du Casino. A tort ou à raison, vous accédez, Messieurs les conseillers administratifs, l'idée que vous cherchez à cacher des choses. Peut-être que ce rapport d'audit vous éclabousse, je n'en sais rien. En tout cas, pour ma part, le sentiment que laisse cette discussion ce soir est qu'on en viendra peut-être plus vite que prévu à l'action civile, voire à la plainte pénale que d'aucuns parmi nous ont évoquée au début des débats de la commission ad hoc Casino.

Ce soir, en quelque sorte, vous avez décidé de jouer à la roulette russe sans vous rendre compte que le barillet était plein, et je le regrette. Pour notre part, nous prenons nos responsabilités, nous disons que ce n'est pas notre faute si ce rapport ne sortira pas avant la fin du mois de juin, nous le déplorons et nous en reparlerons au mois de septembre.

M^{me} Sandrine Salerno (S). Ce soir, Monsieur Hediger, je ne veux pas faire de la polémique; je vous ai bien entendu et je veux encore vous faire confiance. Vous nous dites que demain vous avez une assemblée générale de la SECSA. Je vous rappelle que la Ville de Genève possède 99% du capital-actions de cette société et je vous prie donc, demain, car vous êtes l'actionnaire majoritaire, de demander que la commission ad hoc Casino reçoive le rapport d'audit du Casino et qu'elle ne doive pas l'attendre jusqu'au 15 juillet. M. Maudet a raison, Monsieur Hediger, nous sommes majoritaires dans cette assemblée générale qui aura lieu demain – merci de nous avoir donné cette information – et nous vous faisons tous confiance ici, de manière unanime, pour que demain vous demandiez ce rapport et que, demain après-midi au plus tard, M. François, qui est le président de la commission ad hoc Casino, ait le document en sa possession. D'avance, je vous remercie, Monsieur Hediger.

M. Georges Breguet (Ve). J'aimerais encore ajouter quelques mots en tant que rapporteur de la commission ad hoc Casino. Je crois qu'il est important que tout le monde sache que cette commission a fait un gros travail et qu'elle a donné

la possibilité à toutes les personnes de s'exprimer. Nous avons donné de très longs délais pour que les gens qui ont été attaqués à l'intérieur de la commission aient l'occasion de présenter leur point de vue. Je pense que nous n'avons oublié personne.

Il semble que la seule institution qui nous fasse barrage soit notre propre Conseil administratif. Je trouve cela un peu difficile à avaler. Pour une commission qui est restée, jusqu'à maintenant, sereine et, je pense, objective, je crois que cette technique visant à l'empêcher de finir ses travaux avant l'été joue un rôle extrêmement négatif.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Je ne souhaite pas qu'on continue à s'invectiver de part et d'autre de ce pupitre. J'aimerais rappeler quelques règles de fonctionnement de nos institutions. D'abord, j'aimerais vous dire, au nom du Conseil administratif, qu'il n'y a pas de rétention de documents dans cette affaire et je vais vous expliquer pourquoi. Vous savez que, lorsque vous êtes administrateur d'une société, vous êtes tenu par un certain nombre de règles et d'obligations et une de celles-ci consiste à défendre la société dont vous êtes administrateur. En l'occurrence, dans cette affaire, le Conseil administratif n'est que le représentant d'une partie de l'actionnariat, comme vous l'avez très bien dit; en effet, un membre du Conseil administratif est administrateur de la SECSA, je parle donc de M. Hediger, président de ladite société. Vous savez aussi qu'il n'est pas le seul membre du conseil d'administration de la SECSA, qui en comprend un certain nombre et que, pour le moment, celui-ci a décidé de ne pas divulguer plus largement le rapport d'audit de la fiduciaire BDO Visura.

Je crois qu'on ne peut pas critiquer l'attitude de M. Hediger en ce moment pour la simple et bonne raison qu'il n'est pas maître, lui tout seul, de la décision du conseil d'administration de la SECSA.

J'aimerais aussi savoir, depuis le temps qu'on parle de la SECSA, quels sont les groupes du Conseil municipal qui ont eu l'occasion d'auditionner les représentants de cette société, parce que, je le rappelle, celle-ci compte quatre administrateurs, si je ne m'abuse...

M. André Hediger, maire. Deux administrateurs.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. MM. Velasco et Burkhardt, c'est juste; c'est dans d'autres organismes qu'il y a quatre administrateurs. J'imagine que ces groupes ont pu leur demander en quoi consistait le fonctionnement de

cette société et, normalement, ils sont informés; s'ils ne l'ont pas fait, c'est aussi une part de négligence de leur part. (*Protestations.*) En tout cas, dans certains groupes, lorsque nous avons des administrateurs qui ont été élus par le Conseil municipal et qui sont du parti qui nous concerne, nous les interviewons régulièrement pour savoir comment vont les affaires, afin d'être informés.

Encore une fois, Mesdames et Messieurs, je vous prie d'attendre la décision du conseil d'administration de la SECSA concernant une remise du rapport d'audit à la commission ad hoc Casino. M. Hediger vient de vous dire qu'il y aura demain l'assemblée générale de cette société, que cette question peut être mise à l'ordre du jour et que, si ses administrateurs sont d'accord de vous communiquer ce rapport d'audit, je pense que le Conseil administratif suivra largement l'avis du conseil d'administration de la SECSA.

M. Michel Ducret (R). Mesdames et Messieurs, ce que je veux dire au Conseil administratif représentant la Ville de Genève, c'est que nous, conseillers municipaux, qui représentons les électeurs de cette ville, avons voulu créer une commission d'enquête ad hoc sur le Casino et que, dès lors, il me semble, ainsi qu'à tous les commissaires de cette commission, je pense, qu'il serait normal que nous disposions des informations nécessaires pour effectuer ce travail correctement. La SECSA ne devrait rien avoir à craindre, car les jours du Casino de Genève sont comptés: dans six jours il sera mort, je vous le rappelle, il n'y a donc plus de secret commercial qui tienne; les concessions ont été attribuées par Berne, c'est sans rémission.

Pourtant, nous constatons qu'il y a à l'égard de notre commission ad hoc une non-information par le Conseil administratif qui ressemble singulièrement malgré tout, et quoi qu'en dise M. Hediger, à de la rétention d'information. J'en veux pour preuve que des questions se posent, des questions toutes bêtes. Par exemple, il est tout de même curieux qu'on apprenne par la bande que le directeur technique, M. Bernaudon, a été licencié avec effet immédiat à la fin du mois de mai par un des administrateurs délégués. M. Bernaudon a été immédiatement interdit d'entrée au Casino de Genève; d'ailleurs, comment se fait-il que l'ordinateur de contrôle des jeux a pu être volé le soir même, sans effraction, dans les bureaux de la SECSA? Ne serait-il pas normal, Monsieur le maire, que la commission d'enquête ad hoc soit informée de tels faits? Croyez-vous que cela soit normal que les citoyens de cette ville et nous-mêmes soyons trompés, parce que c'est nous tromper de ne pas nous informer? Des informations de ce genre, nous devrions les apprendre de votre bouche, Monsieur le maire, et pas par la bande. Je trouve cela déplorable; ce n'est pas admissible, c'est déconsidérer le travail des conseillers municipaux, c'est déconsidérer les citoyens de cette ville et les prendre pour des idiots.

M. Pierre Maudet (R). Je prends la parole pour apporter quelques rectifications, Monsieur le président, parce qu'il y a quand même des choses qu'on ne peut pas laisser passer. Quand M. Muller nous explique comment fonctionne une société anonyme, il a raison, mais, cela dit, qui décide dans une société anonyme? C'est l'assemblée générale. Or qui représente la Ville à l'assemblée générale qui, vous l'avez dit vous-même, Monsieur Hediger, possède 99% des actions? C'est la seule entité de la Ville de Genève qui détient la personnalité juridique – là, je vous apporte une petite précision en droit – à savoir vous, vous cinq, le Conseil administratif.

Nous avons évidemment auditionné nos représentants, MM. Velasco et Burkhart, qui sont liés par leur secret de fonction et c'est naturel; ce secret de fonction ne peut être levé que par le conseil d'administration, voire plus précisément par l'assemblée générale, laquelle assemblée générale dépend à 99% de vous, le Conseil administratif. Je vais alors vous expliquer très concrètement comment cela se passe: vous convoquez une assemblée générale; vous y assistez; vous représentez 99% des parts; vous avez, à votre gauche, l'Office du tourisme, à votre droite, la Société anonyme du Grand Casino. Vous dites: «Voilà, nous détenons 99% des actions, donc pas de problème, vous faites ce que nous vous disons», et, nous, nous avons le rapport directement.

Si demain nous n'avons pas ce rapport, nous saurons que cela est dû à de la mauvaise volonté de la part du Conseil administratif, et c'est ce qu'il faut retenir de cette discussion, un point, c'est tout!

M. Jacques François, président de la commission ad hoc Casino (AdG/SI). Je ne vais pas tomber dans le film série B des années 40 – que j'aime beaucoup – mais j'ai une tendance à m'énerver dans ce Conseil municipal. En fait, il ne s'agit pas de cela, il s'agit de demander au Conseil administratif qu'il essaye d'obtenir le rapport d'audit du Casino le plus rapidement possible.

Voyez-vous, j'ai un petit problème. Je suis ici, devant vous, et je sais que les commissaires de la commission ad hoc Casino travaillent depuis des mois pour arriver à comprendre ce qui s'est passé au Casino. Vous êtes quatre, ici, à avoir lu ce rapport d'audit et nous, les abrutis, nous sommes là et nous ne pouvons pas obtenir ce rapport. Nous sommes vexés, mais cela n'est pas important, ce qui est important c'est tout le travail effectué par la commission. Ici, c'est l'honnêteté même des conseillers municipaux qui est mise en doute et je ne comprends pas très bien cette manière de faire.

D'ailleurs, Monsieur Hediger, vous n'avez pas répondu à la question de savoir pourquoi vous ne voulez pas donner ce rapport et quand vous le donnerez. J'aimerais avoir des réponses à ces questions-là sans tomber dans le roman policier le plus noir.

M^{me} Sandrine Salerno (S). J'ai une remarque à faire à l'adresse de M. Muller, puisque M. Muller nous a gentiment incités à consulter nos représentants auprès de la SECSA. M. Maudet vous l'a dit, nous les avons consultés et même à moult reprises.

J'aimerais maintenant apporter une précision. Quand on parle de MM. Velasco et Burkhardt, je vous rappelle que ce sont les représentants du Conseil municipal auprès de la SECSA. M. Velasco n'est pas le représentant du Parti socialiste ni M. Burkhardt le représentant du Parti du travail au sein de la SECSA. Tout cela pour dire que MM. Velasco et Burkhardt n'avaient pas particulièrement, auprès de certains partis, des renseignements ni des informations privilégiés à donner. Ils ont donné des informations à la commission ad hoc Casino avec, en tout cas pour les premières auditions, une très grande réserve, car ils étaient liés par le secret de fonction.

Je ne me suis peut-être pas bien fait comprendre, mais, Monsieur Muller, vous nous avez dit que les représentants de la Ville de Genève dans certaines sociétés ont des liens privilégiés avec des partis et donc qu'ils peuvent les tenir informés de manière quotidienne. Sachez que nos représentants ne nous tenaient pas informés de manière quotidienne, puisqu'ils ne représentent pas deux de nos partis, mais le Conseil municipal.

M. Georges Queloz (L). Le groupe libéral demandera aussi au Conseil administratif de nous remettre sans délai le rapport d'audit du Casino. Il serait en effet inadmissible que les membres de la commission ad hoc, qui possèdent un grand nombre d'informations, apprennent durant la période des vacances, par un résumé que nous pourrions ou non apprécier, le contenu de ce rapport. Cela, c'est inconcevable.

M. André Hediger, maire. Monsieur François, je peux vous dire pour quelle raison on ne veut pas vous donner le rapport d'audit du Casino. Lors de la dernière séance du conseil d'administration de la SECSA, il n'y avait pas un nombre suffisant d'exemplaires du rapport et certains membres n'en ont pas reçu. Des exemplaires supplémentaires ont été commandés; à ce moment-là, j'ai dit qu'il serait normal que mes collègues du Conseil administratif puissent aussi recevoir un exemplaire de ce rapport – pour ma part, j'avais eu la chance d'en recevoir un. C'est ce qui a été fait. A ce jour, nous sommes dans l'attente de savoir ce que les membres du conseil d'administration et du Conseil administratif pensent de ce rapport.

A aucun moment je n'ai dit que je m'opposais à remettre ce rapport à la commission ad hoc Casino, même dans les entretiens téléphoniques que j'ai eus. J'ai

simplement précisé qu'il fallait que les membres du conseil d'administration, qui ont commandité ce rapport, puissent en prendre connaissance afin de déterminer ce qu'ils entendaient faire ensuite. C'est pour pouvoir discuter de ce rapport qu'une rencontre a été fixée entre le conseil d'administration de la SECSA et le Conseil administratif de la Ville de Genève.

Nous ne sommes vraiment pas opposés à remettre ce rapport à la commission ad hoc, mais nous vous demandons de laisser le temps aux membres du conseil d'administration, qui ont des responsabilités, de le lire. Il est normal qu'ils ne veuillent pas se prononcer avant d'en avoir pris connaissance.

Mes collègues du Conseil administratif l'ont reçu vendredi 14 juin, soit il y a dix jours. La semaine passée nous avons eu une discussion au sein du Conseil administratif sur les comptes 2001, qui seront donc traités demain à l'assemblée générale. Nous n'avons donc pas pu avoir un débat sur ce rapport d'audit, d'autant plus que nous n'étions que trois membres du Conseil administratif à siéger lors de notre réunion. Ce débat aura donc lieu mercredi 26 juin.

Encore une fois, je vous répète que nous ne sommes pas opposés à vous remettre ce rapport et qu'il faut cesser de nous faire un procès. Il faut simplement laisser aux personnes qui ont commandé ce rapport le temps de se prononcer. Lors de la dernière séance du conseil d'administration, ceux qui n'avaient pas reçu d'exemplaire du rapport estimaient normal d'en avoir un; quant à ceux qui disposaient d'un exemplaire, ils disaient qu'il fallait clarifier un certain nombre de questions juridiques. Pour ma part, n'étant pas juriste, je ne me prononce pas sur ce point. Voilà où nous en sommes.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Je suis parfaitement d'accord avec le cours de droit que vient de faire M. Maudet. En effet, Monsieur Maudet, ce que vous venez de dire à propos du droit des actionnaires, du droit des administrateurs est exact. Vous avez entièrement raison.

Comme vous, je considère que cette affaire du Casino – et je vais vous le dire franchement – est une belle cacade. Nous sommes insatisfaits de part et d'autre. Je crois que s'il y a un perdant dans cette affaire, c'est bien la Ville de Genève et on cherchera peut-être les responsabilités du côté du conseil d'administration de la SECSA, du Conseil municipal, du Conseil administratif, peut-être également du côté du Conseil d'Etat. Nous verrons bien où se trouvent les responsabilités et je pense qu'il est de votre droit, du droit de la population d'avoir les informations que vous réclamez et nous vous les donnerons, c'est sûr.

Maintenant, Madame Salerno, ne me faites pas un procès d'intention, ne me cherchez pas des poux dans la tête là où je n'en ai pas, parce que, franchement, je

ne parlais pas de l'étiquette socialiste d'un de vos administrateurs et de l'étiquette de l'Alliance de gauche de l'autre. Je disais simplement que, lorsque nous avons des actions dans telle ou telle société de la ville de Genève, nous y avons des représentants politiques et que chez nous les libéraux – parce que je peux citer les libéraux – régulièrement nous auditionnons nos administrateurs, peut-être même pas assez souvent, il est vrai, de manière à être informés de ce qui se passe dans ces sociétés où nous, la Ville de Genève, c'est-à-dire le Conseil municipal et le Conseil administratif, avons des participations.

Je crois que nous devons travailler dans une transparence totale et si le conseil d'administration de la SECSA est d'accord, comme l'a dit M. Hediger, je partage son avis, nous vous donnerons ce rapport d'audit. Je peux déjà vous dire qu'une chose m'a choqué dans le rapport d'audit de la fiduciaire BDO Visura – ce rapport comportant une centaine de pages et non pas 300 pages, comme vous l'avez dit tout à l'heure, Monsieur Bonny – c'est qu'à aucun moment dans ce travail d'audit le Conseil administratif n'a été auditionné. Permettez-moi de dire aux commissaires de la commission ad hoc Casino que, lorsqu'ils auront pris connaissance de ce rapport d'audit, ils auront un avis qui va probablement être proche du nôtre, en tout cas de la majorité du Conseil administratif, à savoir que nous sommes un peu étonnés de ce rapport.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Il y a quelque chose que je ne comprends pas. Le conseil d'administration de la SECSA a depuis plusieurs jours deux ou trois exemplaires du rapport d'audit du Casino et il a eu largement le temps – il a encore le temps jusqu'à mercredi – d'en prendre connaissance, d'autant plus que ce rapport ne comporte que 100 pages. Le Conseil administratif pourrait-il donc promettre devant notre Conseil municipal que, mercredi, voire demain, mardi, date de l'assemblée générale des actionnaires de la SECSA, il demandera au conseil d'administration de cette société de bien vouloir, sur son ordre – parce qu'il est à vos ordres, Messieurs les conseillers administratifs – nous donner ce rapport, de manière que la commission ad hoc Casino puisse encore se réunir avant le mois de juillet. Je vous remercie. (*Remarques.*)

M. André Hediger, maire. Monsieur Mino, excusez-moi...

M. Jacques Mino. Vous n'allez pas le leur demander?

M. André Hediger, maire. Mercredi, nous aurons une discussion... (*Marques d'approbation de certains conseillers municipaux.*) au sein du Conseil adminis-

tratif. (*Rires.*) L'assemblée générale des actionnaires de la SECSA, selon le Code des obligations, est convoquée avec un ordre du jour qui doit être respecté. Comme le point «Divers» figure à l'ordre du jour, nous pourrions poser la question... (*Protestations.*)

Mesdames et Messieurs, le problème que j'ai est un problème démocratique. Les personnes convoquées à l'assemblée générale sont les porteurs d'actions, et non pas les membres du conseil d'administration de la SECSA; ils ont été chargés d'étudier les comptes 2001 et les modifications qui ont été apportées. Tous les membres du conseil d'administration ne seront donc pas présents demain; or c'est la majorité des membres du conseil d'administration qui a demandé la discussion du rapport d'audit du Casino lors de l'assemblée prévue, comme je vous l'ai dit, le 1^{er} juillet.

Quant à moi, je respecte cette décision de discuter ce rapport le 1^{er} juillet. Etant l'actionnaire majoritaire, nous pouvons ne pas tenir compte de la démocratie, du conseil d'administration de la SECSA, avec tout ce que cela implique. Cependant, on nous reproche déjà maintenant, en temps qu'actionnaire majoritaire, de faire quelquefois du «forcing»; alors, si nous continuons, nous aurons de gros problèmes avec ce conseil d'administration.

M. Didier Bonny (DC). Je trouve ce débat assez triste. En effet, nous avons bien compris que M. Hediger utilise toutes les ficelles possibles et imaginables – pour cela, il est très fort, il faut le lui laisser! – pour finalement dire qu'il ne s'oppose fondamentalement à rien. Ce sont ses propres propos, mais, par contre, il fait tout pour retarder la remise des documents que nous devrions recevoir.

Vous avez dit, Monsieur Muller, que la Ville de Genève est perdante dans cette affaire; c'est évident et cela veut dire que les citoyens, les contribuables de la Ville de Genève sont perdants. Qui représente la Ville de Genève? Ce sont les conseillers municipaux et, en tant que représentants de la population de la Ville de Genève, ceux-ci exigent la transparence, parce qu'ils en ont le droit.

Nous en avons assez de vous entendre toujours dire que vous, le Conseil administratif, allez agir, alors que nous ne voyons rien venir. Ce n'est pas crédible et j'espère que la population s'en souviendra le moment venu.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Je crois que je n'ai pas été assez clair ou que je parle mal le français. Je vous prie de m'en excuser. Je suis d'origine italienne et cela doit laisser des traces.

Messieurs les conseillers administratifs, demain, mardi, lors du traitement du point «Divers» de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la SECSA, vous aurez la possibilité de demander au conseil d'administration de cette société de bien vouloir nous donner le rapport d'audit du Casino. Est-ce que, oui ou non, vous allez poser cette question demain? Je vous remercie. (*Quelques applaudissements.*)

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Je ne suis pas là pour défendre quiconque au Conseil administratif, mais j'aimerais vous dire une chose, Mesdames et Messieurs... (*M. Mino discute.*) Monsieur Mino, s'il vous plaît, écoutez-moi!

Demain, en effet, il y aura à 14 h l'assemblée générale de la SECSA. A part M. Hediger, président du conseil d'administration de la SECSA, aucun autre magistrat ne sera présent. Nous ne sommes pas vos représentants, nous avons un représentant qui, en l'occurrence, est un employé de la Ville de Genève. Voilà ce qui va se passer demain.

Maintenant, nous allons avoir une discussion et si, véritablement, nous pouvons donner une instruction demain matin à notre représentant, nous le ferons.

M. Pierre Maudet (R). Je poursuis à l'endroit de M. Muller. Le fait est court. Il est extrêmement simple, si la majorité du Conseil administratif, porteur de 99% des actions, se prononce valablement ce soir en faveur de la transparence et donc de la remise du rapport d'audit du Casino à notre Conseil municipal, même s'il décide de faire une séance ensuite, de réunir encore valablement les deux autres partenaires porteurs d'actions; ensuite, sans même avoir une convocation avec un délai légal particulier, parce que cela n'est pas nécessaire lorsque tous les porteurs d'actions, tous les représentants au capital sont représentés, le Conseil administratif peut tout à fait décider valablement de remettre ce rapport d'audit à la commission ad hoc Casino.

Encore une fois, il n'y a aucun obstacle, ni juridique ni technique pour que d'ici mercredi cela puisse se faire. Nous demandons au Conseil administratif, dans cette enceinte, ce soir, devant la télévision et devant nous, de prendre valablement l'engagement de nous transférer ce document. J'attends la réponse du Conseil administratif.

M. André Hediger, maire. Monsieur Maudet, je suis lassé de défendre les représentants de votre parti, qui sont au conseil d'administration de la SECSA et

qui ont proposé de ne pas donner le rapport d'audit du Casino à la commission ad hoc Casino avant qu'une étude soit faite. Ceci a été demandé par une personnalité qui représente le Parti radical. En tant que président, j'accepte de subir vos attaques, mais, en fin de compte, vous devez aussi prendre vos responsabilités.

Demain aura donc lieu l'assemblée générale dont nous avons parlé. Personnellement, je suis très à l'aise concernant ce rapport que j'ai lu attentivement. D'une façon générale, depuis le début de l'affaire du Casino, je suis très à l'aise. Demain, lors du traitement du point «Divers» de l'ordre du jour, je demanderai à l'assemblée générale de déterminer si ce rapport peut vous être donné.

Cependant, j'entends déjà les membres du conseil d'administration de la SECSA, et notamment le représentant de votre parti, Monsieur Maudet, qui représente l'Etat, dire: «On doit en discuter au conseil d'administration.» Nous verrons ce qui se passera demain, mais je prends l'engagement devant vous, ce soir, de poser la question. Jusqu'à ce jour, ce n'est pas moi qui me suis opposé au fait de remettre ce rapport au Conseil municipal; l'opposition vient d'autres milieux. Monsieur Maudet, il faut le dire franchement ce soir devant les téléspectateurs de TV Léman bleu: c'est de votre côté qu'il y a des blocages. (*Brouhaha.*)

M. Pierre Maudet (R). Je vous en prie, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Monsieur le conseiller administratif, ne commençons pas déjà ce soir le débat de septembre. (*Protestations.*) On sait bien que vous allez chercher des lampistes en septembre; attendez donc septembre!

Pour notre part, et pour ma part en particulier, nous n'avons que faire de savoir ce que pense le représentant de l'Etat – et c'est bien du représentant de l'Etat et pas du Parti radical qu'il s'agit – au sein du conseil d'administration de la SECSA. Cela m'est égal. Ce soir, je suis dans le camp, comme, je le crois, l'ensemble des 80 conseillers municipaux, de ceux qui veulent la vérité, sans égard pour la petite cuisine politicienne. Malheureusement, vous n'êtes pas dans ce camp, Monsieur Hediger, et j'ai le regret de le constater ce soir.

L'interpellation est close.

7. Clause d'urgence sur la motion de MM. Damien Sidler, Christian Zaugg, Pierre Reichenbach, Guy Dossan, Gérard Deshusses, Didier Bonny et M^{me} Liliane Johner: «Sous-Cayla» (M-315)¹.

M. Damien Sidler (Ve). Cette motion urgente fait suite à la question orale que j'avais posée le mois dernier concernant Sous-Cayla. M. Ferrazino m'avait dit que cela ne concernait pas spécifiquement ses services, mais plutôt ceux de M. Tornare, qui était absent ce jour-là. Je n'ai pas reçu de réponse à ce jour, mais la situation devient relativement pressante.

Le site de Sous-Cayla se trouve en dessous du cycle d'orientation de Cayla, sur les bords du Rhône. Le problème qui se pose est que la pression humaine, due notamment au quartier de Saint-Jean ou aux loisirs des personnes de la ville de Genève, s'est accrue très fortement ces derniers temps sur ce tronçon du Rhône, entre le pont Sous-Terre et le pont Butin. Les Services industriels viennent d'inaugurer un aménagement de renaturation des rives qui a pour vocation de favoriser la reproduction d'espèces animales en voie de disparition ou, en tout cas, menacées.

Cet aménagement et sa végétalisation naissante sont soumis à rude épreuve depuis maintenant deux mois. Il y a notamment eu plusieurs actes de vandalisme et cela se répète chaque week-end. L'urgence est donc demandée pour cette motion afin de créer un groupe de réflexion avec les services de l'Etat, les Services industriels de Genève (SIG), les associations d'habitants du quartier et, bien sûr, la Ville de Genève, qui est propriétaire des parcelles attenantes à cet aménagement, pour essayer de trouver un concept de gestion de ce site et de l'usage qui en est fait par les habitants de la ville principalement.

Etant donné qu'une première réunion devrait avoir lieu demain après-midi, j'aimerais qu'on puisse voter cette motion urgente afin que la Ville soit partie prenante de ce groupe de réflexion.

M. Pierre Reichenbach (L). Je ne vais pas ajouter beaucoup plus d'informations à ce que vient de dire M. Sidler, mais sachez que nous avons été extrêmement choqués par ce qui est arrivé aux aménagements de Sous-Cayla. Nous y avons fait des photos, que j'ai montrées à M. Tornare – je peux les faire circuler. Les panneaux qui expliquaient à quoi servait ce secteur ont été détruits, certains ont été lancés dans le Rhône; les barrières qui étaient destinées à mettre une séparation entre ce secteur et la population pour y aménager des cheminements pié-

¹ Annoncée, 418.

tonniers ont été anéanties, coupées à la pince et certains aménagements ont été démolis. Or ce parc est destiné à être agréable à la population, c'est un secteur qui est remarquablement sympathique et, si on ne prend pas tout de suite des options pour empêcher des déprédations, il sera anéanti.

Je vous rappelle aussi que ces travaux d'aménagement des rives du Rhône à Sous-Cayla ont été entrepris par les SIG avec la collaboration de l'Etat et qu'ils ont été à charge des SIG pour un montant de près de un million de francs. On peut dire maintenant, avec ce qui s'est passé, qu'il y a pour quelques centaines de milliers de francs de dégâts! Si cela continue, la population ne pourra plus profiter de ce secteur, qui constitue un beau parc, une belle promenade, qui de plus est aménagé de façon à permettre à la population de connaître davantage toute la partie biologique du secteur, laquelle est extrêmement intéressante. Je remets les photos du site à ceux qui veulent les voir. L'urgence de cette motion est vraiment à consommer.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur le président, ai-je le droit d'intervenir maintenant sur l'urgence de cette motion?

Le président. Je n'en suis pas persuadé...

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Puis-je déjà donner des réponses ou préférez-vous que je les donne lors du traitement de la motion?

Le président. Ce serait préférable de les donner après, lors du traitement de la motion.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Bon, alors je peux déjà donner quelques informations. Nous sommes conscients de ce grave problème, Messieurs Reichenbach et Sidler, et nous avons dit à M. Deuel, le délégué à la jeunesse, d'envoyer des travailleurs sociaux hors murs là-bas. C'est un premier point.

Deuxième point, j'ai rendez-vous pour une réunion de travail avec la Délégation à la jeunesse... (*Brouhaha.*) Vous dites que c'est grave et vous n'écoutez pas! (*Protestation de M. Sormanni.*) Je parle sur le fond et sur la forme, Monsieur Sormanni. Prochainement, il y aura donc une réunion avec M^{me} Micheline Spoerri et les services de la Ville pour parler de problèmes importants en ce qui concerne la prévention, la sanction et la répression, pour se répartir les tâches entre la Ville et

l'Etat afin d'éviter les doublons. Cette réunion est prévue cette semaine. Nous allons aborder les problèmes du quartier de Saint-Jean et donc du secteur de Sous-Cayla, qui, comme l'a dit très justement M. Reichenbach, pose des problèmes d'irrespect et d'incivilité pour la population. Il faut vraiment prendre des mesures draconiennes.

Mesdames et Messieurs, j'aimerais quand même vous dire que tous ces problèmes nécessitent bien évidemment des augmentations de budget pour la Délégation à la jeunesse. J'espère qu'au mois de décembre, lorsque nous vous ferons des propositions, nous n'entendrons pas les mêmes personnes qui demandent que des mesures soient prises dire que le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement est trop dépensier.

M. Guy Dossan (R). Evidemment, le groupe radical soutiendra la clause d'urgence de cette motion. Je suis un peu surpris d'entendre M. Tornare parler du délégué à la jeunesse; je ne comprends pas pourquoi on parle de celui-ci et pas d'autres personnes. Cela veut-il dire que le vandalisme vient des jeunes?

Ce que je regrette un peu, c'est qu'à partir du moment où, à la commission des travaux, nous parlions des falaises de Saint-Jean, on ne nous ait pas présenté un crédit supplémentaire pour ce genre de travaux qu'il va falloir entreprendre le long du Rhône. Nous aurions pu faire d'une pierre deux coups et veiller à ce que tous les travaux à effectuer sur ces falaises se fassent en même temps sur les rives du Rhône.

M. Gérard Deshusses (S). Nous, groupe socialiste, tenons tout d'abord à réconforter le président du Conseil municipal et à lui dire qu'il n'hésite pas à présider, qu'il a le plein soutien de notre groupe et que, quand on est dans l'urgence, il faut faire le travail de l'urgence. Nous voulons dire par là que M. le conseiller administratif Tornare, que nous aimons tout particulièrement et qui est extrêmement diligent, a été une fois de plus trop rapide et que la réponse qu'il a donnée devait succéder à notre vote sur la clause d'urgence. Cela dit, puisque le magistrat a parlé, discutons un peu de ce qu'il a dit, parce que nous, groupe socialiste, allons évidemment voter la clause d'urgence. Nous sommes en effet cosignataires de cette demande.

M. Claudio Deuel est un homme infiniment respectable, que nous apprécions, mais, finalement, nous le craignons un peu. C'est le pompier de service de M. Tornare, c'est-à-dire qu'on l'appelle à tous coups et nous, groupe socialiste, ne voyons pas ce qu'il a à faire ici, à propos du problème rencontré à Sous-Cayla, si ce n'est que les déprédations relevées seraient celles des jeunes – pour faire la même supposition que M. Dossan.

Il faut prendre garde à une forme de racisme qui est celle que l'on pratique souvent à l'encontre des jeunes. Il est vrai que des déprédations sont le fait d'une partie relativement jeune de notre population, mais une tout aussi grande part est le fait de personnes beaucoup plus âgées. Je ne sais pas de quoi il retourne au bord du Rhône exactement en matière de responsables, mais je doute que ce soit uniquement des jeunes qui fréquentent les lieux et je doute que M. Deuel, malgré toutes ses capacités, soit capable de s'occuper encore de cette affaire en sus.

Je vous propose, Mesdames et Messieurs, de voter la clause d'urgence et, ensuite, de donner la parole à notre conseiller administratif M. Tornare qui aura, j'en suis sûr, toutes les réponses adéquates.

M. Alain Dupraz (AdG/TP). Il faut, c'est sûr, faire quelque chose dans le secteur de Sous-Cayla. Comme l'a dit Manuel Tornare, je comprends bien qu'il y ait une intervention de la part de la Délégation à la jeunesse, mais j'aimerais savoir à quoi servent nos agents de sécurité municipaux (ASM), que font-ils? Il me semble qu'il est bien plus facile pour eux de mettre des procès-verbaux sous les essuie-glaces des voitures que d'intervenir dans les parcs ou ailleurs. Il y a quand même un problème avec les ASM; on nous dit que le soir ils ne veulent pas travailler, or ce n'est pas vrai, et j'en détiens la preuve.

Mise aux voix, la clause d'urgence de la motion est acceptée à la majorité (3 oppositions).

8. Motion de MM. Damien Sidler, Christian Zaugg, Pierre Reichenbach, Guy Dossan, Gérard Deshusses, Didier Bonny et M^{me} Liliane Johner: «Sous-Cayla» (M-315)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- les aménagements récents de Sous-Cayla par les Services industriels de Genève pour recréer des zones favorables à la reproduction de l'avifaune, des batraciens et des poissons le long du cours du Rhône;
- la forte pression humaine sur ces rives les jours ensoleillés d'été, entre le pont Sous-Terre et le pont Butin (promeneurs, joggeurs, maîtres de chiens, baigneurs, pêcheurs, vélos tout-terrain, motocross, etc.);

¹ Urgence acceptée, 510.

- l'attitude peu citoyenne de certains utilisateurs de ces lieux, n'hésitant pas à utiliser les montants en bois de panneaux et les barrières nouvellement posés pour alimenter leur feu de camp;
- l'évacuation par des habitants de Saint-Jean des déchets amenés par les pique-niqueurs de fin de semaine;
- le nombre croissant de bouteilles jetées à l'eau et jonchant définitivement le lit du Rhône;
- la proximité du cycle d'orientation de Cayla, dont il est prévu d'augmenter l'effectif d'un tiers,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prendre langue dès à présent avec les services concernés de l'Etat, les Services industriels de Genève et les associations du quartier de Saint-Jean afin de constater durant cet été les possibilités de concilier les différents usages des rives du Rhône tout en préservant le caractère de zone naturelle du site;
- de soumettre dès l'automne au Conseil municipal des crédits pour des aménagements légers ainsi que pour des règlements d'usage, de surveillance et de nettoyage des lieux à mettre en place pour le printemps 2003, en concertation avec les services de l'Etat, les associations du quartier de Saint-Jean et les Services industriels de Genève.

Préconsultation

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je prie M. Deshusses de m'excuser d'avoir pris la parole trop rapidement. Il ne s'agit pas pour moi de désigner les coupables et les tranches d'âge en disant que telle ou telle catégorie de la population est responsable des déprédations dans le secteur de Sous-Cayla. Mais je vous rappelle que nous essayons, avec la Délégation à la jeunesse, de travailler en réseau avec des associations, les services de la Ville, comme ceux de mon collègue André Hediger, c'est-à-dire les agents de sécurité municipaux et également avec les services de l'Etat, d'où la réunion avec M^{me} Spoerri à laquelle j'ai déjà fait allusion.

Je vous assure, Monsieur Reichenbach, Monsieur Sidler, que nous prendrons le taureau par les cornes et que nous essayerons de trouver des solutions à cet endroit comme nous l'avons fait ou le ferons pour d'autres.

M. Pierre Reichenbach (L). Il se trouve que Damien Sidler et moi-même nous siégeons dans une commission qui nous tient beaucoup à cœur et que nous

nous occupons, entre autres, d'ouvrages sur les cours d'eau. La différence est que je suis le milicien de service et que lui est un professionnel, mais nous tirons à la corde du même côté. Nous avons pu nous rendre compte que les travaux menés ces dernières années par l'Etat dans le cas de toutes les prérogatives de renaturation sur le bord des cours d'eau, sur les endroits qui se trouvent au bord de l'eau, n'étaient pas toujours salués avec bienveillance et qu'ils donnaient même lieu à certaines incivilités.

Je dis tout de suite, Monsieur Tornare, que ces dernières ne sont pas seulement le fait de jeunes, mais qu'elles sont aussi dues à des personnes d'un certain âge, puisque dans les contrôles qui ont été faits sur le site il s'est trouvé que ces personnages, qui ont découpé les barrières, s'étaient équipés avec des cisailles; il y avait donc une volonté de mal faire.

Il y a quelques années, j'avais demandé que les agents municipaux d'alors, nos ASM actuels, aient des prérogatives de contrôle au bord des cours d'eau. Je trouvais totalement aberrant qu'un ASM ne puisse rien dire à un gars en train de braconner les poissons! J'avais demandé à M. Hediger – j'étais peut-être un visionnaire – d'intervenir dans ce sens; malheureusement, il ne l'a pas fait. Maintenant, nous nous trouvons confrontés à des problèmes de ce type dans tout le réseau des rives de la ville de Genève, du côté du parc Mon-Repos jusqu'aux Eaux-Vives ou jusqu'à la frontière communale au pont Butin. Des individus se permettent certaines exactions, donc ils doivent être fustigés et on peut se demander pourquoi les ASM n'interviennent pas!

Avant qu'on parle du bois Cayla, il y a eu le sentier des Saules où une maman avec sa poussette n'osait plus se promener, parce qu'elle était importunée ou harcelée le long de ce parcours. Il y a eu d'autres secteurs où ce qui se passait était tout aussi grave, mais il n'y avait jamais quelqu'un pour intervenir, si ce n'est de temps en temps un gardien de la faune qui se permettait de faire une observation ou de verbaliser; même la gendarmerie est intervenue à quelques reprises.

Concernant le bois Cayla, il s'agit d'un travail pilote qui est entrepris sur le territoire communal de la Ville de Genève. Vous avez voté, il y a quelques années, des mesures de protection pour les rives du Rhône – le projet du «Fil du Rhône» – mais, là, ce sont les rives du Rhône laissées à l'état sauvage. Les citoyens de la ville et des communes environnantes peuvent très bien se promener au bord du Rhône pratiquement depuis le pont Sous-Terre jusqu'à la hauteur de Verbois par des petits chemins éminemment sympathiques; j'ajoute que c'est très agréable.

Nous avons donc constaté qu'il y avait des dégâts au niveau du secteur de Sous-Cayla. C'est la région idéale pour se promener au bord du Rhône. En

revanche, si vous allez y faire du trial, vous cassez tout! Je vous rappelle que des travaux ont dû être entrepris dans ce secteur, parce que des platanes séculaires s'écroulaient dans le Rhône et qu'il a fallu prendre des mesures pour protéger la population.

Bref, ces travaux étaient terminés. J'ai fait circuler les photos montrant la gravité des déprédations dans cet endroit et vous avez pu voir que le problème est vraiment important. Je vous prie d'accepter les invites de la motion pour que le Conseil administratif puisse intervenir dans les plus brefs délais.

M. Damien Sidler (Ve). La demande de prévoir des travailleurs sociaux hors murs à Sous-Cayla émanait de moi-même. Ce soir, je tiens à expliquer – en fait, c'était l'objet de ma question orale – que, parallèlement à des mesures un peu plus musclées avec des gardes de l'environnement, avec des agents de sécurité privés passant régulièrement, nous pourrions avoir une démarche un peu plus douce et une approche un peu plus sympathique et personnalisée avec les travailleurs sociaux hors murs auprès des groupes de jeunes. Le vendredi soir et le samedi soir, il y a des pique-niques qui se prolongent et c'est probablement à ces moments-là que les déprédations ont lieu, et non pas en pleine journée.

Je pense qu'il ne faudrait pas seulement axer les démarches à entreprendre sur la répression et c'est pourquoi le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) – c'est de nouveau vous qui êtes concerné, Monsieur Tornare, puisque vous êtes en charge de ce service – a aussi son rôle à jouer, notamment au niveau des problèmes posés par les déchets des pique-niqueurs qui sont la plupart du temps laissés sur place. Pour le moment, ce sont les associations ou les habitants du quartier qui s'organisent le lundi matin pour les ramasser. M. Ferrazino nous a dit que ce n'était pas à la Voirie de s'en charger, mais plutôt au SEVE quand il s'agit de zones reculées et difficiles d'accès.

Il y a aussi la possibilité, comme cela est proposé dans la motion, d'envisager des aménagements légers dans le secteur de Sous-Cayla; je dis bien des aménagements légers, car cela reste quand même une zone à vocation naturelle. Par exemple, à certains endroits des accès à l'eau pourraient être envisagés pour les baigneurs et une signalétique pourrait être installée permettant d'expliquer le comportement adéquat des promeneurs dès le pont Sous-Terre, dès les portes de la ville. Nous avons pu constater que des personnes se déplacent à moto, notamment, le long du Rhône; lorsqu'elles sont interpellées à ce sujet, elles répondent qu'il n'est écrit nulle part que c'est interdit. Je pense qu'il faut entreprendre toutes ces démarches; c'est le but de cette motion et j'espère que vous lui ferez un bon accueil.

M. Alain Fischer (R). Je dirai juste quelques mots concernant cette motion. A l'époque, je rappelle que certains milieux associatifs faisant partie de l'Association pour la sauvegarde du Léman, si je ne m'abuse, certains clubs de natation dont Dauphins Genève et des clubs de plongée, entre autres, nettoyaient régulièrement les rives du Rhône.

Il y a quelques années, nous avons fait une campagne pour repérer les tuyaux nauséabonds qui se jetaient dans le lac. Or, depuis quelques années, on ne fait malheureusement plus appel à ces clubs pour accomplir ces tâches. Une fois de plus, nous voyons que lorsque la Ville et aussi l'Etat – les rives du Rhône n'appartiennent pas qu'à la Ville – ne s'appuient plus sur certains tissus associatifs, ceux-ci se retrouvent sans rien faire, les bras croisés, en regardant les rives du Rhône se remplir de caddies, de détritrus en tout genre.

Messieurs les magistrats, quand des tissus associatifs voudraient travailler, faites-les travailler, cela changera de l'habitude!

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Pour répondre à M. Reichenbach, quand il y a des coupables, qu'ils soient jeunes, moins jeunes ou très âgés, il faut que la loi et les sanctions s'exercent. Je suis le premier à dire qu'on ne peut pas vivre dans une société où il n'y a que de la médiation, de la prévention, sans répression ni sanctions quand des personnes sont coupables de méfaits tels que ceux que vous avez décrits il y a un instant.

La leçon qu'on peut tirer de cette expérience, et je crois que Damien Sidler a mis le doigt sur un problème très juste, c'est qu'il y a peut-être eu des carences au niveau de l'information, de la communication, des explications qu'il fallait donner dans le quartier de Saint-Jean. Cela a été fait dans d'autres quartiers, ce qui a porté ses fruits et donné des résultats. Maintenant, il faut récupérer une situation qui est détestable et une des pistes pour atteindre ce but – j'y ai fait allusion tout à l'heure – c'est, encore une fois, le travail en réseau.

Monsieur Alain Fischer, je crois que vous connaissez mal le travail sur le terrain; il faudrait vous renseigner un peu plus...

M. Alain Fischer. Ce n'est pas sur le terrain, c'est dans l'eau!

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. ...sur le terrain spongieux – parce que, dans l'eau, je ne pense pas que vous irez...

M. Alain Fischer. Des fois, je me mouille comparé à certains...

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Oui, moi aussi, avec des échecs et des succès comme tout le monde. Le travail en réseau, c'est travailler avec Pro Natura, le World Wildlife Fund (WWF), avec les professeurs du cycle d'orientation de Cayla, surtout les professeurs de biologie, pour que les habitants et les promeneurs prennent possession, au sens figuré, de ce qu'on peut appeler un biotope; cela est important pour qu'il y ait un respect du lieu. C'est ce que nous essayons de développer dans certains quartiers, non seulement avec la Délégation à la jeunesse, mais avec tous les services que j'ai cités dans mes précédentes interventions.

Mise aux voix, la motion est acceptée à l'unanimité.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prendre langue dès à présent avec les services concernés de l'Etat, les Services industriels de Genève et les associations du quartier de Saint-Jean afin de constater durant cet été les possibilités de concilier les différents usages des rives du Rhône tout en préservant le caractère de zone naturelle du site;
- de soumettre dès l'automne au Conseil municipal des crédits pour des aménagements légers ainsi que pour des règlements d'usage, de surveillance et de nettoyage des lieux à mettre en place pour le printemps 2003, en concertation avec les services de l'Etat, les associations du quartier de Saint-Jean et les Services industriels de Genève.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

9. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

10. Interpellations.

Néant.

11. Questions écrites.

Néant.

12. Questions orales.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je prends la parole pour permettre de liquider des réponses à des questions orales. M^{me} Bobillier avait demandé au Conseil administratif quelles étaient les distinctions attribuées par la Ville de Genève. Je vous ai préparé un rapport, Madame Bobillier, que je vous remets en main propre.

M. Maudet, (*M. Maudet n'est plus dans la salle*) qui n'est plus là, m'avait posé une question concernant le Parlement des jeunes; il me disait que je manquais d'intérêt par rapport à ce parlement. Je ne vais pas m'étendre et répondre à sa question dans les détails; je m'en suis expliqué dans la presse. Vous savez que les subventions au Parlement des jeunes ont été bloquées à la fin de 1999. Maintenant, heureusement, il y a une nouvelle équipe au Parlement des jeunes et je dirai que je l'attendais. Si on me dit que je manque d'intérêt pour le Parlement des jeunes, je réponds que j'aurais souhaité plus de désintéressement de la part de certains jeunes au sein de ce parlement. Vous voyez ce que je veux dire, donc je n'entrerai pas dans les détails. Nous partons maintenant sur de nouvelles bases, avec, d'une part, un plénum composé d'une nouvelle équipe, plus dynamique et, à mon avis, plus intègre, et, d'autre part, une décentralisation, puisque, mes collègues et moi, nous faisons de la consultation dans les quartiers et nous nous apercevons que de nombreux jeunes viennent lors de ces séances pour nous poser un certain nombre de questions, ou formuler des demandes. Cela nous paraît être une piste extrêmement intéressante, qui renouvelle le Parlement des jeunes au sens noble du terme.

Le président. Je lève la séance et je vous souhaite une bonne rentrée.

Séance levée à 22 h 50.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	470
2. Communications du bureau du Conseil municipal	470
3. Motion de MM. Guy Jousson, Alain Dupraz, Alain-Georges Sandoz, Alain Comte, François Sottas, M ^{mes} Hélène Ecuyer, Liliane Johner, Marie-France Spielmann, Eustacia Cortorreal et Monique Guignard: «Pour une relance immédiate de la construction de logements en ville de Genève» (M-271). Suite de la préconsultation	470
4. Clause d'urgence sur la motion de M ^{me} Alice Ecuillon: «99, rue de Lyon» (M-314)	494
5. Clause d'urgence sur l'interpellation de M. Pierre Maudet: «Accès immédiat aux documents d'audit pour la commission ad hoc Casino» (I-79).....	494
6. Interpellation de M. Pierre Maudet: «Accès immédiat aux documents d'audit pour la commission ad hoc Casino» (I-79).....	496
7. Clause d'urgence sur la motion de MM. Damien Sidler, Christian Zaugg, Pierre Reichenbach, Guy Dossan, Gérard Deshusses, Didier Bonny et M ^{me} Liliane Johner: «Sous-Cayla» (M-315)	510
8. Motion de MM. Damien Sidler, Christian Zaugg, Pierre Reichenbach, Guy Dossan, Gérard Deshusses, Didier Bonny et M ^{me} Liliane Johner: «Sous-Cayla» (M-315).....	513
9. Propositions des conseillers municipaux	518
10. Interpellations	518
11. Questions écrites	519
12. Questions orales	519

La mémorialiste:
Marguerite Conus